

L'Europe c'est ici.
L'Europe c'est maintenant.

Elevage charolais dans le bocage



Section bijouterie LP Jean Guéhenno



Bateaux et vélos le long du Canal de Berry (Berry Province)



Mairie de Lignières et scène des Bains Douches

DOSSIER DE CANDIDATURE

Programme LEADER 2023-2027

Berry
St-Amandois
Pays au cœur d'OR

**Accompagner le territoire
vers l'innovation
pour une ruralité
revisitée et attractive**

Syndicat mixte de développement du Pays Berry St-Amandois
Sept 2022

Sommaire

CHAPITRE 1 : QUEL TERRITOIRE ? QUELLE STRATEGIE ?

A – PRESENTATION ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	3
A.1 - LE PAYS BERRY ST-AMANDOUIS, TERRITOIRE DE PROJET	3
1.1 Historique :	3
1.2 Composition et armature :	3
A.2 – ÉLÉMENTS DE CARACTERISATION DU TERRITOIRE	4
2.1 Thème : Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique	4
2.1 Thème : Relocaliser et reterritorialiser l'économie	4
2.3 Thème : Améliorer l'accès aux services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs.....	5
A.3 - LES ACTEURS	6
A.4 – LES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT EXISTANTS.....	7
A.5 – ANALYSE AFOM	9
A.6 – ENJEUX EN REGARD DES OBJECTIFS STRATEGIQUES REGIONAUX	12
B – STRATEGIE DU GAL	14
B-1 LE PROJET DE TERRITOIRE	14
B.2 LE BILAN LEADER 14-22	14
B.3 DECLINAISON DE LA STRATEGIE LEADER	15
B.4 LES PRINCIPES DIRECTEURS	17
B.5 PISTES EN MATIERE DE COOPERATION	18
B.6 – ARTICULATION DE LA STRATEGIE LEADER AVEC LES AUTRES STRATEGIES LOCALES OU REGIONALES.....	18

CHAPITRE 2 : PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS

A – ELABORATION DE LA CANDIDATURE	20
B – IMPLICATION DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI	21
C – COMITE DE PROGRAMMATION	22

CHAPITRE 3 : PLAN DE DEVELOPPEMENT

FICHES ACTION	25
MAQUETTE FINANCIERE	37

CHAPITRE 4 : PILOTAGE DU PROJET

A – ANIMATION ET GESTION DU PROGRAMME	39
A.1 – L'ANIMATION.....	39
A.2 – LA GESTION	40
B – SUIVI ET EVALUATION	40
B.1 – SUIVI	40
B.2 - EVALUATION DU PROGRAMME	41
C – MISE EN RESEAU / CAPITALISATION / DIFFUSION	41
CONCLUSION	42

A.2 – Éléments de caractérisation du territoire¹

2.1 Thème : Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique

Un territoire dominé par l'agriculture et disposant de grandes richesses paysagères et environnementales

Le pays Berry St-Amandois qui épouse la transition géologique entre Bassin Parisien et début du Massif Central dispose de richesses écologiques et paysagères remarquables qui lui confèrent un cadre de vie de grande qualité.

Du nord au sud, on passe du plateau du jurassique supérieur du sud du Bassin parisien (Champagne berrichonne) aux terrains cristallins du Massif Central (Marche) en passant par les couches sédimentaires relevées soulignées par une cuesta qui coupe le pays Berry St-Amandois en deux faisant place au sud à un **paysage de bocage** (à l'ouest le Boischaud et à l'est la Vallée de Germigny) et sur la zone de transition à de **grands ensembles forestiers** (arc boisé de Châteauneuf, forêt de Meillant). Sur ce système, un **réseau hydrographique dense au sud avec trois cours d'eau majeurs (Auron, Cher et Arnon)** qui entaillent le territoire du sud vers le nord de vallées plus ou moins marquées. C'est **une véritable mosaïque de milieux** (bocage, forêts, landes et pelouses acides ou calcicoles) garants de la biodiversité qui dessine une trame verte et bleue d'importance reliant notamment les grands massifs forestiers du Centre de la France.

L'occupation du sol est largement dominée par le foncier à vocation agricole (80% de la surface totale) : au nord, les grandes cultures et au sud des espaces agricoles de polyculture-élevage caractérisés par leur trame bocagère. Aujourd'hui l'intensification des pratiques agricoles et la progression de la céréaliculture constitue une pression sur les milieux.

Un territoire bien organisé qui a conservé une forme d'authenticité

Du fait de sa situation géographique, loin des aires d'influences périurbaines, **le territoire a conservé des espaces authentiques tant sur le plan des paysages et des espaces naturels que sur le plan des enveloppes urbaines et villageoises** en évitant les extensions urbaines banalisantes. Couplé avec les ressources naturelles, le patrimoine bâti et culturel est d'une grande richesse et constitue le socle de l'identité locale du sud Berry. Cet ensemble avec le pays de la Châtre en Berry a d'ailleurs conduit les 2 territoires à travailler sur un projet de Parc Naturel régional. **La trame bâtie et le maillage des services est en cohérence avec la géographie et l'implantation des bourgs.** La **pression à l'artificialisation n'est pas très marquée.** Pour autant, des objectifs de sobriété foncière renforcée sont fixés par le SCOT PBSA. **Un travail sur l'évolution des formes et types d'habitat au cœur même des villages est prévu** : lutte contre la vacance, réhabilitation-mutation des anciennes demeures ou corps de fermes, promotion de formes urbaines plus denses, mutualisation des espaces de jardins, garages, stationnement, renforcement des performances énergétiques du bâti existant et aménagement de réseaux de chaleur, etc.

2.1 Thème : Relocaliser et reterritorialiser l'économie

Un tissu économique local historiquement marqué par les secteurs de l'agriculture et de l'industrie

Le secteur agricole est très présent (2e place en nombre d'établissement) et surtout sur le secteur de la CDC Berry Grand Sud : 54% des chefs d'exploitation, 25% des emplois ! Globalement l'agriculture offre des productions très diversifiées : céréales et oléo protéagineux au nord et polyculture élevage, bovin allaitant et ovins principalement, dans le 2/3^e sud. Le maintien de l'élevage dans un contexte difficile reste un enjeu majeur. Deux outils importants y concourent : le marché au cadran de Châteaumeillant, l'abattoir départemental à St-Amand-Montrond. On observe aussi quelques spécificités de production : forte présence d'exploitations en bio, montée en gamme pour l'AOC des vins de Châteaumeillant. Plus largement, les productions en circuits-courts de toute nature se développent de plus en plus avec plus d'une centaine d'exploitations en vente directe. Le territoire s'est ainsi lancé dans un projet Alimentaire de Territoire pour valoriser toutes ces productions, développer de nouvelles filières et contribuer à en faire un atout touristique et un bénéfice santé pour les populations locales.

Les activités industrielles et manufacturières sont enracinées autour des domaines de l'imprimerie et de la bijouterie. On trouve également quelques entreprises orientées sur le luxe (maroquinerie et habillement), derniers subsides de l'industrie de l'habillement disparue. On peut y ajouter le secteur de la transformation du bois (scierie, parqueterie, cartonnerie). Globalement les productions sont assez variées et les emplois concentrées sur le pôle St-Amand/Orval.

¹ Cf. annexe 5 : infographie complémentaire au diagnostic

Le secteur tertiaire représente 2/3^e des emplois du fait d'un important recul des activités industrielles qui s'est encore accéléré après la crise de 2008. Les emplois sont surtout dans la sphère présentielle avec les besoins croissants du fait des caractéristiques vieillissantes de la population.

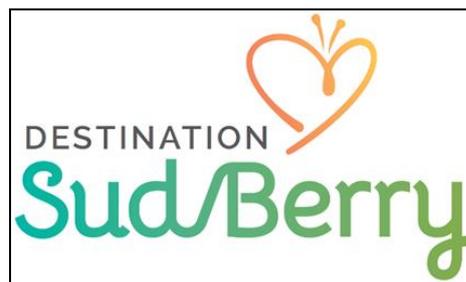
Un enjeu fort est également celui du décalage entre les qualifications des actifs (forte proportion d'ouvriers et d'employés) et les emplois proposés d'autant que l'ensemble des secteurs d'activités (exception faite de l'agriculture) enregistre une perte d'emplois marqué.

Le tourisme, une économie naissante à structurer

Aujourd'hui le territoire ne bénéficie par des divers attracteurs touristiques de renommée qui l'environnent (Bourges et sa cathédrale classée UNESCO), Sologne, vallée de la Loire et Sancerrois au nord même s'il faut souligner l'irrigation de la route touristique et patrimoniale « Jacques Cœur » qui traverse du nord au sud le territoire et qui constitue un outil majeur du développement touristique départemental et local.

Le Pays ne constitue pas encore, une destination touristique à part entière, même si de récents efforts de structuration de l'offre touristique sont amorcés avec la création en 2022 de la marque « Destination Sud Berry ».

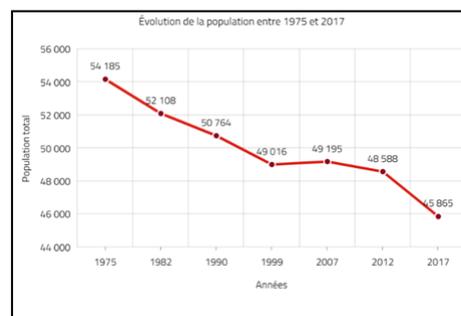
Pourtant ses patrimoines bâtis remarquables (une centaine de monuments historiques protégés) héritages de différentes époques (gallo-romaine, médiévale, renaissance, classique) tels que les ruines gallo-romaines de Drevant, les nombreux châteaux du territoire (Meillant, Culan Ainay-le-Vieil), la forteresse bastionnée de Montrond, l'art religieux roman avec ses emblèmes : abbaye cistercienne de Noirlac ou l'église Saint-Genest de Châteaumeillant et de nombreux sites inscrits : lac de Sidiailles, bocage et abbaye de Noirlac, château et vallée de l'Arnon à Culan, Camp de César à la Groutte..., auxquels s'ajoute le petit patrimoine rural disséminé et les motifs identitaires (granges à auvent), constituent une colonne vertébrale culturelle et naturelle propice au tourisme d'itinérance et de ressourcement. La valorisation de ces paysages et du patrimoine, y compris immatériel (biodiversité domestique, traditions musicales et folkloriques berrichonnes) et le développement des métiers d'art, peuvent conduire au développement d'un tourisme de rayonnement régional et national.



2.3 Thème : Améliorer l'accès aux services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs

Un territoire vieillissant avec un habitat qui ne répond plus aux besoins

L'exode rural reste la principale préoccupation du territoire même si une certaine stabilisation de la population a été observée dans les années 2000, du fait d'un solde migratoire positif qui contrebalançait un solde naturel déficitaire. Mais la baisse démographique a repris fortement depuis 2012 avec le départ important de jeunes et l'arrivée de néo-retraités. Isolement et paupérisation sont ainsi des caractéristiques fortes, plutôt marquées au sud et à l'est et un peu moins sur les communes nord de la CDC Arnon Boischaux Cher dont le solde migratoire positif est lié à son positionnement en proximité des pôles de Bourges, Issoudun voire Châteauroux.



L'habitat est globalement plus ancien qu'au niveau régional avec une part importante de logement vacant (15% en 2019) et de résidences secondaires. Le parc est marqué par la ruralité avec une offre immobilière de grands logements individuels, sans le confort énergétique et non adaptés au parcours résidentiel notamment des personnes âgées. Cependant plusieurs opérations autour de l'habitat (OPAH) portées par le syndicat de Pays participent à remettre des logements vacants sur le marché et surtout améliorent le niveau de confort, avec une attention portée depuis quelques années sur l'isolation et les modes de chauffage à énergie renouvelable. Ce travail important est à poursuivre, couplé au développement de nouveaux systèmes de cohabitation.

Une relative bonne présence des services à la population sauf pour l'offre de soins qui constitue un vrai handicap.

St-Amand-Montrond et ses pôles d'appui maillent le territoire de manière équilibrée avec des équipements de taille intermédiaire (collèges, EHPAD,...). Le territoire s'est emparé dès les années 2000 de la problématique de la

disparition des services publics et des besoins croissants en services à la personne. Élus locaux, services de l'Etat et associations de l'économie sociale et solidaire ont ainsi proposés des alternatives avec la mise en place de MSAP, de postes communales et un développement important des services d'accueil enfance et petite enfance (notamment grâce au programme LEADER). Une mission locale couvrant l'ensemble du territoire a également été créée puis s'est agrandie jusqu'au canton de Nérondes vers l'est.

Le Pays Berry St-Amandois est aussi caractérisé par une présence importante de structures sanitaires et médicales pour l'accueil de personnes handicapées, inadaptés et âgées. Face au vieillissement de la population, des structures ont été créées et différents types de lieux d'accueils existent. Les services à domicile sont toujours bien présents.

Concernant l'offre de soins, 3 maisons de santé ont vu le jour, bientôt 4 mais c'est loin d'être suffisant devant l'avancée du désert médical. Le pôle hôpital/clinique de St-Amand qui avait bien résisté aux problématiques de fermeture de services suite à un rapprochement public/privé connaît à nouveau des difficultés de recrutement. Quant à la baisse du nombre de médecins généralistes, elle se poursuit avec de très nombreux départs en retraite qui se couplent à la carence des autres professionnels de santé (kiné, dentistes, infirmiers...) et pose des problèmes cruciaux d'accès aux soins dans un contexte d'indicateurs déjà défavorables de l'état de santé de la population. Le territoire s'est ainsi engagé dès 2014 dans le dispositif des Contrats locaux de santé. Aujourd'hui, les enjeux sont de pallier le manque de professionnels par un travail de fond, d'une part sur la prévention auprès des habitants, et d'autre part sur l'idée d'organiser le territoire autour d'une approche innovante de la santé, notamment dans les organisations sanitaires et médicales, afin de le rendre attractif auprès des professionnels.

Une mobilité actuelle centrée sur la voiture personnelle qu'il faut orienter vers plus de collectif et de déplacements doux.

Le territoire dispose d'un bon réseau routier départemental qui rayonne autour de 2 points : St-Amand-Montrond et Lignières. La mobilité collective passe par 3 lignes de bus Rémi (lignes 145, 150 et 160) mais dont la desserte est organisée pour l'accès à la Préfecture, Bourges. S'y ajoute un service de transport à la demande. Le pays est également desservi par deux axes structurants qui le relient à l'extérieur qui sont l'A71 (Orléans-Clermont) et la ligne TER Bourges-Montluçon (mais dont l'offre de desserte est faible). Ainsi seul le pôle St-Amand-Montrond/Orval est desservi par toutes ces infrastructures, il doit donc devenir la porte d'entrée multimodale du Pays. Le covoiturage se pratique un peu mais n'est pas organisé.

La mobilité interne et douce reste à construire notamment pour répondre au besoin d'accessibilité sociale (prix du carburant, précarité des ménages isolés sur le territoire) mais aussi dans une logique environnementale (transport décarboné) et aussi de santé et bien-être.

A.3 - Les acteurs

Les adhérents du syndicat de Pays sont les 86 communes et les 4 communautés de communes qui les regroupent : Arnon Boischaut Cher, Berry Grand Sud, Cœur de France et Dunois ainsi que le Conseil départemental du Cher soit un **conseil syndical de 95 délégués et un bureau de 20 membres**.

Le syndicat de Pays s'est adjoint un **conseil de développement constitué de 22 membres** issus de la société civile. Il est constitué de 5 collèges (associatif -15 membres-, employeurs et chefs d'entreprises -2 membres-, syndicats de salariés -2 membres-, chambres consulaires -3 membres-) auquel s'ajoute des élus du Pays à titre consultatif -3 membres-. Sans structure juridique propre, il bénéficie des moyens du syndicat concernant l'animation et l'organisation des réunions. Il a été renouvelé en 2021 en miroir au renouvellement du comité syndical suite aux élections municipales de 2020. Son président est le directeur du Foyer de Jeunes travailleurs de St-Amand-Md.

Le syndicat de Pays dispose également de 4 commissions thématiques mixtes de travail d'analyse et de propositions au sein du Pays composées de représentants des élus du comité syndical, de membres du conseil de développement et de personnes-ressources associées. Elles sont au nombre de quatre : vie économique et professionnelle, tourisme/patrimoine et développement culturel, habitat/ services à la population et environnement/cadre de vie. Toutefois du fait des nombreuses commissions ad hoc rendues nécessaires par les programmes (SCOT, LEADER, CLS, PAT), les commissions qui devraient être garantes de l'approche transversale et de terrain ont du mal à se réunir faute de disponibilités de ses membres et animateurs.

La chambre d'agriculture du Cher a institué un **comité agricole de Pays**, regroupant des représentants des diverses structures agricoles locales (syndicats, organismes professionnels), qui travaille spécifiquement sur les problématiques et les projets agricoles du Berry St-Amandois. Le syndicat de Pays y est étroitement associé et y a

délégué un représentant. Mais depuis quelques années les activités de cette instance sont réduites par manque d'ingénierie, ce qui freine les possibilités de concertation et de construction de projet partagé et collectif. De même les chambres consulaires (CCI et CMA) disposent d'une moindre ingénierie, notamment dédiée au développement territorial, ce qui est un handicap pour la mise en œuvre de projets.

Concernant les EPCI, le Pays est couvert par **4 Communautés de communes**. Leurs compétences sont différentes et initialement plutôt centrées autour de la mutualisation de moyens (voirie, déchets, assainissement, services enfance/jeunesse). Deux d'entre elles se sont emparées d'un nouveau sujet prégnant : les services d'accès aux soins (maisons de santé, établissement pour personnes âgées...). La communauté de communes Berry Grand Sud s'est engagée également dans 2 chantiers spécifiques : la mise en œuvre d'un Contrat culturel de territoire et d'un Contrat de transition écologique. Par ailleurs, aujourd'hui par force de la loi NOTRe, elles partagent maintenant toutes les compétences *développement économique* et *promotion du tourisme* et sont ainsi devenues les premiers interlocuteurs de référence localement sur ces 2 champs.

Le développement économique est traité par touches en fonction des projets (immobiliers d'entreprises en particulier) et surtout de manière très différente selon les moyens consacrés : Cœur de France commence à structurer un service de plusieurs personnes avec une politique d'accueil des entreprises notamment par le biais de la Passerelle© tandis qu'Arnon Boischaut Cher ne dispose d'aucun personnel dédié à l'économie. Entre les deux, Berry grand Sud et Le Dunois ont un agent de développement économique mais parfois mutualisé comme le Dunois.

L'ingénierie des communautés de communes reste faible et constitue encore un handicap au développement de projets (la CDC le Dunois ne dispose pas de personnel de direction à temps complet). Les besoins de mutualisation sont évoqués régulièrement sans aboutir jusqu'à présent.

A.4 – Les programmes de développement existants

Sur la base d'une charte de développement définie pour la première en février 1997, puis réactualisée régulièrement et dernièrement à la faveur de l'approbation du Plan d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCOT puis affinée pour le projet de territoire du CRTE, fin 2021, le syndicat de Pays élabore des programmes d'actions qui trouvent leur expression au travers de différentes procédures :

- avec l'Etat : OCMACS, ORAC, PIG et **actuellement une OPAH, un Contrat Local de Santé n°2 et une démarche de PAT en émergence**
- avec le Conseil Régional : CRIL et **contrats régionaux de Pays** (de la 1^{ère} à la 4^{ème} génération)
- avec l'Europe : **programmes LEADER (de la 2^{ème} à la 5^{ème} génération)**

- Le syndicat de Pays a ainsi candidaté et bénéficié de plusieurs générations de programmes LEADER :

Nom	Période de mise en œuvre	Priorité ciblée	Subventions attribuées
LEADER II	1997-1999	Pas de thématique	210 000 €
LEADER +	2003-2009	Les jeunes, au cœur et acteurs du développement du pays Berry St-Amandois	Enveloppe : 1 M€ Attribués : 779 434 €
LEADER 07-13	2009-2015	Conforter nos atouts (services et cadre de vie) pour préparer une politique d'accueil	Enveloppe : 1,5 M €, Attribués : 1,37 M€
LEADER 14-22	2017-2023	Berry St-Amandois : un pays attractif au cœur de la France, la valorisation partagée de son territoire et de ses patrimoines	Enveloppe : 1,22 M€ Programmée : 930 250 €

Ce programme est apprécié des élus et acteurs locaux car il a permis de décloisonner les approches et les regards entre acteurs publics, élus et acteurs privés notamment du monde associatif. Il permet de soutenir des projets qui nécessitent de l'animation, du fonctionnement et d'accompagner des nouvelles initiatives depuis les études préalables jusqu'à leur mise en place. En cela il complète bien les autres dispositifs existants.

Parmi les réussites de ces programmes, on peut citer :

- l'émergence d'une politique d'accueil petite enfance/enfance (Leader +) : création de services dédiés (crèches, micro-crèches, halte garderies, centres de loisirs et accueils périscolaires). Cela abouti à une bonne structuration territoriale de l'offre.

- la consolidation de services pour l'insertion des jeunes (Leader +) : création de la Mission locale Cher sud et de ses antennes, restructuration du Foyer de Jeunes travailleurs et de ses services d'accompagnement
- le développement de la filière du bois-énergie de bocage (leader 07-13) : par le soutien financier tant aux études de faisabilité (ressources) qu'à la structuration de la SCIC Berry énergies Bocage et aux premiers investissements locaux (plate-forme de stockage bois plaquettes et chaufferie). Le programme a mis sur les rails cette dynamique.
- la prise de conscience et l'émergence du tourisme comme un élément important de développement économique et d'attractivité (Leader 14-22) grâce aux exigences des membres du GAL, à la démarche collective autour du tourisme expérientiel puis l'accompagnement des communautés de communes vers la création d'une destination touristique commune.

Parmi les regrets :

- une ambition de mise en place d'une politique d'accueil (Leader 07-13) qui n'a pas su trouver d'interlocuteurs locaux et qui est tombé à plat, y compris dans la tentative de coopération à l'échelle départementale.
- des aides qui au fil des programmations bénéficient principalement aux acteurs publics - a contrario du LEADER + dont les porteurs de projets associatifs étaient majoritaires-. Ceci est en grande partie dû à l'obligation de cofinancements publics, aux seuils minimaux de subvention et une complexité croissante du montage des dossiers (cf. annexe 11).

- **Autres démarches structurantes :**

- Le SCOT du pays Berry St-Amandois

Les 4 communautés de communes du Pays ont délégué la compétence SCoT au syndicat et, le 1^{er} avril 2019, le périmètre a été arrêté à l'échelle du Pays. Le Projet d'Aménagement Stratégique a été adopté en octobre 2021. Aujourd'hui en phase de finalisation du DOO, les travaux du SCoT portent une forte volonté de s'approprier les enjeux du SRADDET en particulier les objectifs de Zéro artificialisation nette à horizon 2040 et aussi notamment dans une vision réaliste de l'évolution de la population. Le PAS s'articule autour de 3 axes

- I. revisiter la singularité patrimoniale rurale sud Berry
- II. renforcer l'armature territoriale du pays
- III. organiser le territoire pour renforcer les complémentarités avec les territoires voisins

- Le projet de PNR Sud Berry

L'idée d'un PNR a émergé en 2016 sur le Berry St-Amandois au vu du constat de la richesse patrimoniale du territoire et d'une nécessité de renouveler ses moteurs de développement. Cette idée a été proposée au Pays de la Châtre en Berry qui partage de nombreux enjeux, en particulier celui de la préservation du bocage et de son système agricole. En 2018, le Conseil régional donnait son accord pour porter une étude d'opportunité sur la base d'un périmètre de 133 communes (78 sur le PBSA). Le dossier d'opportunité a été déposé auprès du Préfet de région qui a rendu son avis fin 2020. Si l'avis reconnaît l'intérêt patrimonial du territoire et sa fragilité, il recommande d'en réduire le périmètre aux secteurs les plus remarquables et de marquer l'engagement des collectivités par la création d'un syndicat de préfiguration. Aujourd'hui, la réduction du périmètre qui touche exclusivement le Pays Berry St-Amandois fait toujours l'objet de débats car elle remet en cause un des fondements du projet initial porté par les élus du syndicat du Berry St-Amandois.

- Le COT EnR 2.0 Sud Berry

Depuis la fin des années 2010, le développement d'une filière énergie issue du bois de bocage est sur les rails (secteurs du Boischaut et de la Marche des 2 pays du Berry St-Amandois et de la Châtre). Elle a d'ailleurs donné lieu à une coopération « Touchons du Bois » sous LEADER 07-13. Afin de pouvoir soutenir l'aval de la filière et notamment le développement de chaufferies bois, les 2 Pays se sont lancés dans un COT EnR commun, dispositif de l'ADEME pour accompagner les projets d'énergies renouvelables. Ils l'ont renouvelé pour la période 2022-2025

- les autres programmes spécifiques ou démarches à l'échelle du Berry St-Amandois sont présentés en annexes :

- le Contrat local de santé (2^{ème} contrat 2018-2024) – annexe 6
- le plan d'actions de la charte paysagère (2015) – annexe 7
- le plan d'actions de la Trame Verte et Bleue (2016) – annexe 8
- le plan d'actions du PCET (2017) – annexe 9
- le Plan Alimentaire Territorial (phase d'émergence 2022-2023)

A.5 – Analyse AFOM

ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Organisation spatiale et positionnement territorial			
<ul style="list-style-type: none"> - Un positionnement géographique central, à proximité d'infrastructures d'envergure européenne - Une trame bâtie et un maillage des services équilibré : Saint-Amand-Montrond, pôle de centralité, et 5 pôles d'appui, organisateurs de bassins de proximité - Une concentration de la population au sein des polarités du territoire qui permettent de limiter la consommation foncière 	<ul style="list-style-type: none"> - Un relatif isolement du territoire qui impose à l'écart des dynamiques urbaines périphériques - Des disparités sociales, économiques et de peuplement entre les différents bassins de vie - Une paupérisation et un vieillissement progressif et continu de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Capter et valoriser les flux en provenance des espaces limitrophes (Bourges, Montluçon, région Auvergne-Rhône-Alpes) - Des volontés politiques de coopérations ciblées avec villes ou territoires voisins - S'appuyer sur les dynamiques des agglomérations régionales « Berry » - Les dispositifs nationaux (PVD, ORT...) de requalification et de revitalisation pour 5 communes - L'affichage dans le SCOT d'objectifs de polarisation accrue de l'urbanisation future 	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de l'isolement du territoire à défaut de s'inscrire dans les influences externes - Un risque de « satellisation » et de banalisation des communes de frange nord du territoire (secteur du Dunois), en seconde couronne de l'agglomération berruyère - Des disparités sociales, économiques et de peuplements aggravées entre les différents bassins de proximité constitutifs du pays
Transition écologique, environnement, urbanisation et risques naturels			
<ul style="list-style-type: none"> - Variété et richesse écologiques et paysagères du territoire - Compacité de l'occupation humaine remarquable et une densité qui préserve les espaces naturels - Une urbanisation et des pressions foncières limitées qui ont permis le maintien des trames villageoises historiques 	<ul style="list-style-type: none"> - pressions sur les milieux naturels en lien avec l'évolution-simplification des pratiques agricoles : ressources en eau, retournement des prairies, fragilisation de la trame bocagère, appauvrissement variétal, etc. - Difficultés des acteurs locaux à se projeter sur les modalités de mise en œuvre des contraintes de sobriété foncière 	<ul style="list-style-type: none"> - objectifs du SCOT du Pays en phase avec les enjeux actuels (sobriété foncière, urbanisation maîtrisée, confortement de l'armature territoriale des services et des activités, préservation de la TVB, charte paysagère) - un contrat de transition écologique porté par la CC Berry Grand Sud - Le projet envisagé de création du PNR Sud Berry qui couvrira les 1/2 du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - appauvrissement de la diversité écologique, paysagère et des ressources naturelles dont l'eau en lien avec le réchauffement climatique et la simplification des systèmes d'exploitation agricole - Une déqualification et banalisation des formes urbaines au sein des enveloppes villageoises et des centres-villes à défaut d'une maîtrise locale renforcée - Une vulnérabilité accrue aux risques: inondations, gonflement d'argile...
Transition et sobriété énergétiques			
<ul style="list-style-type: none"> - Un fort potentiel de développement des énergies renouvelables et de nombreuses initiatives déjà en cours sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dépendance générale aux énergies fossiles liée aux déplacements domicile-travail sur le territoire, à l'agriculture et à la faible performance énergétique du bâti 	<ul style="list-style-type: none"> - Le déploiement du PCET du PBSA, décliné dans le CRST - Le renforcement de la performance énergétique du bâti ancien (OPAH) - Une stratégie de développement des énergies renouvelables via le COT ENR 2.0 - Le lancement du Plan Alimentaire Territorial 	<ul style="list-style-type: none"> - Les difficultés du secteur de l'élevage peuvent accroître les grandes cultures et faire reculer le bocage

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Economie et emploi			
<ul style="list-style-type: none"> - Des savoir-faire industriels traditionnels toujours vivaces : pôles de compétences de la bijouterie, de l'imprimerie et du bois-carton et quelques entreprises renommées (fonderie, céramique, luxe) - Une agriculture fortement présente et toujours diversifiée - Un tissu artisanal diversifié et des savoirs faire locaux en artisanat d'art - Une offre commerciale adaptée au pouvoir d'achat des habitants. Des projets en cours de réalisation ou de commercialisation de renouvellement des offres commerciales utilisant d'anciennes friches 	<ul style="list-style-type: none"> - Un recul constant des activités industrielles et des exigences de leur montée en gamme face aux risques de délocalisation - Une offre d'emplois spatialement déséquilibrée qui est majoritairement localisée sur la CDC Cœur de France - Des difficultés à répondre aux besoins d'installation des petites activités (artisanat). - Peu de cohérence en termes d'organisation et d'aménagement des espaces d'accueil économique (foncier, immobilier) - La présence de sites inoccupés et de plusieurs friches (Saint-Amand-Montrond, Orval) résultant de la désindustrialisation brutale 	<ul style="list-style-type: none"> - Un socle d'activités agricoles locales et des exploitations compétitives qui permet de déployer des actions de diversification - Des opportunités immobilières permettant d'apporter une réponse à l'évolution des pratiques de travail en cours (télétravail, limitation des déplacements et lutte contre l'isolement des entrepreneurs) - Des entreprises « pépites » en développement sur le territoire. La présence de filières historiques à valoriser, activités supports pour la formation des actifs locaux - Un gisement d'emplois potentiels dans les secteurs médico-social et santé/sports/bien-être 	<ul style="list-style-type: none"> - Une attractivité économique faible et une image de territoire rural en déclin qui joue en sa défaveur - La captation par les pôles urbains périphériques des actifs du territoire et les risques d'évasions commerciales accrues - La faiblesse des offres locales de générant des problèmes de recrutement pour les entreprises. - Un ralentissement de l'économie présente du fait du recul constant des populations et de la faible attractivité des métiers des services à la personne - La dépendance des emplois salariés vis-à-vis de l'industrie et du tertiaire public
Valorisation touristique et culturelle des patrimoines			
<ul style="list-style-type: none"> - Un potentiel culturel et patrimonial, socle de la destination touristique « Sud Berry » - Un territoire de quiétude et de ressourcement, en phase avec les aspirations contemporaines de slow tourisme, d'itinérances et d'activités de pleine nature - Des équipements culturels et patrimoniaux de qualité, bien que très localisés : programmation culturelle sur St-Amand-Montrond, politique culturelle de la CC Berry Grand Sud, centre de rencontres culturel de l'Abbaye de Noirlac, scène des Bains Douches à Lignières. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une faible notoriété touristique à ce jour : territoire difficilement localisé par les excursionnistes et mal desservi par les transports en commun - Une promotion touristique insuffisante et encore dispersée malgré les efforts récents de coordination à l'échelle du Pays - Une offre d'hébergement touristique et de restauration faible tant en quantité qu'en qualité - Un patrimoine et une offre culturelle qui manquent encore de visibilité et de rayonnement malgré des initiatives importantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Une centralité géographique sur l'axe autoroutier nord-sud A71 et l'axe transversal est-ouest (Rhône-Alpes / Bretagne), favorable au tourisme d'étape - Des opportunités de valorisation locale de grands itinéraires touristiques : véloroutes « le canal de Berry à vélo », « l'Indre à vélo », « St-Jacques à vélo », et pédestres (GR 654) - Un marché français et européen à la recherche de destinations du grand air et d'une « ruralité authentique » - Le projet de création du PNR Sud Berry qui couvrira une large moitié du territoire - Des investissements importants par la SPL « 1000 Lieux du Berry » pour l'animation de grands attracteurs touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> - La concurrence de territoires structurés, situés à 2-3 heures de Paris par l'autoroute et des grandes entités touristiques régionales (Val de Loire, Brenne, Massif Central, Sancerre, Bourges, etc.) - Le manque d'ambition collective locale en faveur du développement touristique pour en faire un secteur d'activités à part entière

ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Cadre de vie et habitat			
<ul style="list-style-type: none"> - Une trame bâtie et un maillage des services en cohérence avec la géographie : Saint-Amand-Montrond, pôle de centralité reconnu dans le SRADDET et rayonnant sur la quasi intégralité du territoire et des pôles relais, organisateurs de bassins de proximité - La reconquête du parc bâti ancien se traduit par la mobilisation et le développement des entreprises locales du secteur de l'artisanat et de la construction - Une offre d'équipements adaptée, bien que fortement concentrée au sein du pôle urbain de Saint-Amand-Montrond - 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc de logements anciens de taille importante qui ne permet pas de répondre à tous les parcours résidentiels des habitants - Une dynamique de construction relativement déséquilibrée et un bâti ancien au coût de rénovation élevé, qui accentue des phénomènes de vacance dans les bourgs et villages - Des problématiques variées relatives au logement : prix et taille des logements, tension du parc social, ancienneté et enjeu de rénovation énergétique - Une baisse du nombre d'équipements de santé et de praticiens sur le territoire - Une valorisation du bâti ancien qui suppose d'engager une politique locale volontariste de rénovation architecturale en plus du renforcement de la performance énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositifs de requalification de l'habitat et de revitalisation des centres-villes et des centralités villageoises (OPAH, ORT, Petites Villes de Demain) - Un important parc de logements, constituant une opportunité : <ul style="list-style-type: none"> • de travailler à une offre résidentielle alternative à l'habitat urbain présentant un rapport qualité / superficie / prix nettement plus favorable • De proposer une offre immobilière économique, à destination des porteurs de projets économiques individuels : ayant recours au télétravail et/ou nécessitant des espaces spécifiques pour exercer leur activité - Le déploiement de politiques territoriales autour de l'accès aux soins, du renouvellement des professionnels ou d'actions de promotion et de prévention de la santé : contrat local de santé et autres dispositifs complémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dévitalisation accrue des centralités urbaines et villageoises à défaut de politiques locales de reconquête - Un recul et vieillissement persistant des populations et des activités économiques à défaut de capacités d'accueil offertes à partir des centralités villageoises et urbaines - Une précarisation et un isolement accrus des populations vulnérables : personnes âgées, jeunes en décrochage scolaire, familles monoparentales, etc. -
Mobilité et accessibilités			
<ul style="list-style-type: none"> - Une bon maillage routier interne et des équipements structurant (ligne TER et A71) qui assurent l'entrée/sortie des flux de grandes distances du territoire - Des investissements en faveur des véhicules hybrides et électriques (aires de recharge) qui se déploient sur le territoire - Une itinérance de services et d'animations déployées sur certains territoires, telle que l'organisation d'animations culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dépendance à l'automobile des ménages forte - Des difficultés de mobilité pour certains publics non motorisés (jeunes, personnes âgées, personnes précarisées) - Un trafic routier modéré mais qui génère des problématiques de traversées des centres-bourgs impactant la vie et la dynamique de certains pôles d'appui - Une desserte ferrée locale avec un niveau de services limité - Une offre de transport en commun principalement conçue pour les scolaires et organisé pour accéder à Bourges en journée 	<ul style="list-style-type: none"> - Des opportunités à affirmer le rôle de porte d'entrée du territoire de Saint-Amand-Montrond en valorisant son positionnement stratégique de nœud plurimodal - Une réflexion portée sur la multimodalité (piste cyclable le long du Canal du Berry) et le rôle des deux gares dans l'armature territoriale - un réseau de transport à la demande existant à valoriser - Le renforcement de la mixité des fonctions au sein des bassins de vie de proximité par le rapprochement des services et emplois vis-à-vis des habitants, permettant de limiter les déplacements pendulaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Une partie nord du territoire fortement polarisée par Bourges qui entraîne de nombreux flux domicile-travail (sur le mode de l'autosolisme) - Une desserte autoroutière qui traverse le territoire mais ne lui profite pas pleinement - La dispersion de l'implantation future des équipements et services marchands et non marchands sur un territoire vaste comme le PBSA, posant des difficultés d'accessibilité

A.6 – Enjeux en regard des objectifs stratégiques régionaux

6.1 Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique

- Organisation spatiale et positionnement territorial
 - Une valorisation accrue du positionnement géographique central en termes de développement économique ou touristique => travail sur la notoriété
 - Le déploiement de coopérations ciblées avec certaines agglomérations périphériques, notamment Bourges ou les territoires ruraux inscrits dans la dimension territoriale et historique du Sud Berry et du Bourbonnais (nord-ouest de l'Allier)
 - La promotion d'une urbanisation compacte moins consommatrice d'espaces couplée au confortement de l'armature du territoire par la reconquête-revitalisation des centralités urbaines et villageoises
- Transition écologique, environnement, urbanisation et risques naturels
 - La préservation, valorisation et notoriété de l'excellence rurale, patrimoniale, naturelle et paysagère à l'échelle de la dimension territoriale et historique du Sud Berry
 - Nécessitant de mettre en œuvre la trame verte et bleue
 - Demandant d'innover dans des formes d'urbanisation durable et résiliente face au changement climatique au sein des enveloppes villageoises et des villes-centres
 - et de poursuivre les actions de sensibilisation, formation, acculturation des différents publics
 - La valorisation des ressources naturelles locales
 - pour favoriser la production d'un mix énergétique (éolien, photovoltaïque, méthanisation, géothermie, chaufferie bois)
 - pour le développement de circuits courts alimentaires et de l'économie circulaire
 - Le renforcement de la performance énergétique du bâti ancien public et privé
 - La mixité fonctionnelle des espaces urbanisés et des équipements par une plus forte adéquation dans l'implantation des activités économiques, des logements, des équipements et des services
 - Le développement des mobilités locales décarbonées
 - La montée en puissance d'un tourisme doux et itinérant

6.2 Relocaliser et reterritorialiser l'économie

- Économie et emploi
 - Le renforcement de l'attractivité économique du territoire à partir des moteurs de développement endogènes et de l'accueil de nouveaux investisseurs, porteurs de projets et populations actives
 - Le développement des actions de diversification et la création de valeur ajoutée à partir du gisement agricole local et forestier
 - L'amélioration des conditions d'accueil et d'extension des activités économiques par le renforcement, la diversification et la montée en gamme des espaces économiques et de travail : foncier et immobilier économique ou tiers-lieux innovants
 - L'enrichissement et la dynamisation des collaborations sur le marché du travail local par le développement de formations, de mises en relation ou l'aide au recrutement et à la fidélisation des ressources humaines

- La dynamisation et renouvellement des activités relevant de l'économie présentielle, notamment dans les domaines du médico-social et de la santé/sports/bien-être du fait notamment du vieillissement des populations, du cadre de vie et) de la centralité géographique (accueil de jeunes retraités
- Valorisation touristique et culturelle des patrimoines
 - Une destination touristique « Sud Berry » mieux reconnue et fondée sur un territoire à « la ruralité authentique » et aux patrimoines naturels et bâtis préservés et misant sur son positionnement géographique central pour le tourisme d'étape
 - Une valorisation économique locale des grands itinéraires touristiques de randonnée à la faveur du développement du slow tourisme

6.3 Améliorer l'accès aux services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs

- Cadre de vie et habitat
 - Le confortement de l'armature des services et équipements du territoire par la reconquête-revitalisation des centralités urbaines et villageoises
 - Le potentiel de développement d'une offre résidentielle alternative aux villes en présentant un rapport qualité / superficie / prix de l'habitat-logement favorable au sein des enveloppes urbaines et villageoises
 - Le développement d'une offre immobilière hybride à destination des porteurs de projets économiques individuels (espace de résidence et d'activité) ayant recours au télétravail et/ou nécessitant des espaces spécifiques pour exercer leur activité, etc.
 - Une amélioration de l'inclusion sociale et de l'accès aux droits, aux animations culturelles et de loisirs et aux soins pour tous en mixant-hybridant les offres
- Mobilités et accessibilités
 - Saint-Amand-Montrond, porte d'entrée du territoire de par son positionnement stratégique de nœud plurimodal
 - Un renforcement du service et de l'intermodalité au sein des deux gares du territoire : Châteauneuf-sur-Cher et Saint-Amand-Montrond
 - Le renforcement des pratiques de mobilité locale innovantes, solidaires et alternatives à l'autosolisme, notamment à partir d'une valorisation du réseau de transport collectif existant
 - Le développement des modes doux (piéton et vélo), notamment au sein des centralités villageoises et urbaines

B – Stratégie du GAL

La construction de la stratégie s'est appuyée sur :

- la validation des enjeux du territoire exprimés lors, d'une part, des démarches participatives récentes menées sur le Pays² et, d'autre part, lors de la construction spécifique de cette candidature³
- le bilan du programme LEADER 14-22, tant sur la stratégie que sur les modes de gouvernance
- la prise en compte des spécificités du programme LEADER et des orientations de l'autorité de gestion régionale pour la mise en œuvre de ce dernier en région Centre-Val de Loire, en particulier la thématique régionale « Bien vivre dans des territoires résilients »

B-1 Le projet de territoire

Le projet de territoire du Pays Berry St-Amandois se résume dans l'**ambition suivante « Affirmer l'identité territoriale sud Berry pour renouveler ses moteurs de développement et d'attractivité »**.

Il s'appuie sur **4 orientations stratégiques** :

- 1- **Développer l'économie du Pays en misant sur ses particularités pour le transformer en territoire résilient.** Il s'agit de prendre essor sur son capital patrimonial naturel et bâti et ses savoir-faire industriels et ruraux pour en faire sa première richesse et sa capacité de résilience. Pour cela il faut organiser le territoire autour de ce capital, le pérenniser et accompagner le développement des activités économiques existantes par une offre de proximité (immobilier, formation) mais aussi améliorer la compétitivité économique en soutenant les projets phares et filières d'excellence, en structurant la coopération et la mutualisation de l'animation économique et des besoins communs des entreprises. Enfin, la part encore importante de l'économie agricole et forestière est à accompagner dans sa diversification, particulièrement en lien avec la transition énergétique.
- 2- **Revisiter la singularité patrimoniale et rurale Sud Berry afin de préserver son cadre de vie authentique.** Cet axe s'attache à préserver les paysages, ses composantes naturelles et bâties et les fonctions écosystémiques pour rayonner et promouvoir une offre de marketing territorial répondant aux nouveaux modes de vie. Cela passe aussi par une politique foncière et d'habitat durable et un urbanisme respectueux de l'environnement et des sites (motifs paysagers identitaires, silhouettes villageoises et urbaines).
- 3- **Renforcer l'armature territoriale du Pays pour garantir les solidarités territoriales.** Il s'agit de préserver l'armature territoriale en revitalisant les centres-bourgs et centres villes, en adaptant l'habitat et l'urbanisme aux évolutions démographiques et aux besoins de la transition énergétique. Il convient également de conforter la complémentarité entre les pôles par un renforcement des mobilités internes et des services et équipements envers la population avec un enjeu particulier sur les politiques de santé et d'accès aux soins.
- 4- **Améliorer l'attractivité du Pays et la complémentarité avec les territoires voisins.** C'est le cas spécifiquement de l'attractivité touristique qui doit s'appuyer sur les itinérances régionales et nationales, mais aussi sur des partenariats culturels ou de filières très spécifiques (bois, label de qualité pour la viande). Enfin, le territoire devra adapter son fonctionnement aux nouvelles mobilités décarbonées et renforcer les chaînes de déplacement à toutes les échelles.

B.2 Le bilan LEADER 14-22

Axé sur l'**attractivité du territoire par la valorisation de ses patrimoines**, il comportait 3 axes stratégiques :

1. la définition d'une identité territoriale partagée par l'ensemble des acteurs et habitants
2. une mise en tourisme cohérente et partagée
3. Une promotion des produits du territoire plus professionnelle et lisible

Le programme toujours en cours a fait l'objet d'une première séquence d'évaluation⁴. A ce stade, **76% de l'enveloppe a été programmée pour 36 dossiers** (30 hors assistance technique) représentant **15 porteurs de**

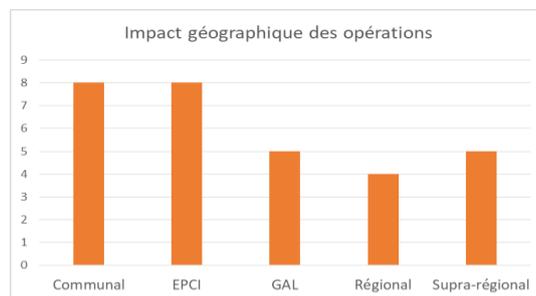
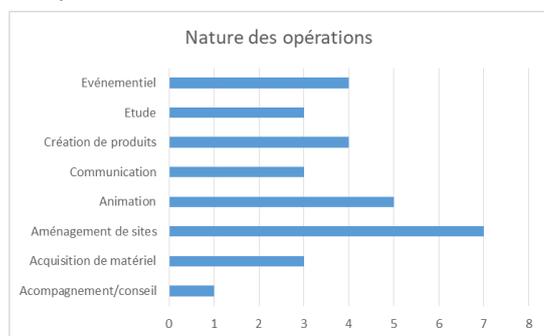
² Concertation SCOT et définition de la stratégie du CRTE

³ Voir chapitre 2 : Processus d'implication des acteurs

⁴ une journée de travail dédiée aux membres du GAL (11 personnes présentes) + envoi de 2 questionnaires : porteurs de projet (29 – annexe 10, membres titulaires ou suppléants actuels ou anciens de cette programmation (58).

projet différents (dont 5 étaient représentés au GAL au moment de l'examen de leur dossier), dont les **2/3 sont de nature publique**. On constate une relative bonne répartition géographique de l'enveloppe financière hormis sur le Dunois qui n'a bénéficié que d'une seule opération. 17% de l'enveloppe a été accordé à des projets localisés sur le Pays ou plus. Quant à l'impact géographique, il est intéressant de constater que la moitié des opérations vise un impact à l'échelle du Pays ou plus et seulement ¼ à la seule échelle communale.

La nature variée des opérations financées montrent également l'intérêt de ce programme qui permet de couvrir différents champs d'un même domaine et permettre ainsi un développement complet et transversal.



Néanmoins, on observe qu'un seul projet a concerné de l'accompagnement et du conseil. Ce qui vient illustrer en partie le fait que 2 actions de la stratégie, la n°2 consacrée à la mise en réseau des acteurs et la n°5 sur l'amélioration de la qualité de l'accueil par la formation ont été peu mobilisées. Le bilan évaluatif

indique qu'il faut consacrer beaucoup de temps à l'émergence de réseaux et donc il faut y consacrer des moyens d'animation significatifs. Mais malgré tout, en fin de programme, un des principaux objectifs visés initialement a été atteint : définir une destination commune à l'échelle des offices de tourisme du Pays. Sur un plan matériel, on peut noter comme réussite la progression des infrastructures d'itinéraires pédestres et vélos et la montée en qualité de sites majeurs : Sidiailles, village du pôle du cheval et de l'âne.

B.3 Déclinaison de la stratégie LEADER 23-27

La **priorité ciblée de la candidature LEADER** est ainsi résumée à travers l'intitulé suivant :

« Accompagner le territoire vers l'innovation pour une ruralité revisitée et attractive ».

Le diagnostic a montré que le Berry St-Amandois a conservé des espaces authentiques, diversifiés et de caractère tant sur le plan de ses paysages que de ses espaces naturels, dont le bocage en est un emblème. Couplé à ces ressources naturelles, le patrimoine bâti et culturel est d'une grande richesse et constitue le socle de l'identité Sud Berry. L'histoire même du développement économique du territoire est fortement corrélée à la valorisation de ces patrimoines.

L'ambition générale portée par la candidature se positionne en écho au projet de territoire (cf supra) et de la volonté collective de miser sur cette singularité rurale et patrimoniale d'un territoire préservé de développements périurbains banalisants pour en faire un levier d'attractivité et de développement futurs.

Il ne s'agit donc pas de « figer » le territoire mais bien au contraire de cultiver cette ruralité en la revisitant à l'aune du paradigme des nouvelles exigences et attentes contemporaines exprimées dans les objectifs régionaux : transitions écologique et énergétique, nouvelles attentes sociétales en direction des territoires ruraux et alternative à la ville en termes d'accueil résidentiel et touristique, de produits alimentaires, de proximité et de solidarités sociales, etc. Au-delà de ces nouvelles exigences, il faut également répondre aux attentes très pragmatiques exprimées par les populations en place, notamment en termes de services : politiques de l'emploi et de l'insertion, de la santé, de la mobilité, etc (cf. annexe 11).

Or compte tenu de la faible densité d'implantation humaine et d'activités, cette ambition ne pourra aboutir sans une mise en synergie et un renforcement de l'écosystème de l'ensemble de ses acteurs et habitants. C'est bien en décloisonnant les différentes catégories d'acteurs et en rompant avec les approches trop sectorielles que les forces vives du territoire pourront produire de l'intelligence collective et donc innover dans les actions et politiques locales. Cela est corroboré par un besoin fortement exprimé, par les acteurs locaux lors des travaux préparatoires, d'accompagnement en termes d'ingénierie diverse (études fines, animation, mise en réseau, assistance à maîtrise d'ouvrage, appui technique et juridique...), nécessaire au passage à l'action pour des opérations innovantes, pionnières et souvent complexes car multisectorielles.

Afin de garder une lisibilité du programme en particulier en vue d'une communication ultérieure, le choix a donc été fait de décliner la priorité en actions thématiques mais qui reflète les principaux enjeux territoriaux. Toutefois, le caractère transversal et intégré, décloisonné propre à LEADER sera traité au travers des principes directeurs et de sélection des opérations.

4 actions et leurs axes thématiques ont ainsi ont été définis

Action 1 : Préserver et valoriser l'authenticité patrimoniale et rurale du Berry St-Amandois, facteur de résilience face au dérèglement climatique

Le territoire du Pays Berry Saint-Amandois a conservé des espaces authentiques, diversifiés et typés tant sur le plan de ses paysages que de ses espaces naturels et de sa structure bocagère. Couplé à ces ressources naturelles, le patrimoine historique, bâti et culturel est d'une grande richesse et constitue le socle de l'identité locale du Sud Berry.

De nombreux outils stratégiques et/ou contractuels ont été mis en place à l'échelle du territoire dans cette optique de préservation et bonne gestion patrimoniale de ces ressources : SCOT, trame verte et bleue locale, Plan Paysage, Contrat d'Objectif Territorial Energie Renouvelable, etc.

L'ambition de cette fiche-action est de compléter et partager ce travail de connaissance, d'acculturer tous les acteurs et habitants du territoire aux enjeux du développement durable et de les accompagner dans leurs bonnes pratiques en promouvant des opérations pilotes exemplaires à même de préserver et promouvoir les patrimoines du pays.

Action 2 : Dynamiser et structurer les filières d'activités productives fondées sur la valorisation durable des ressources naturelles et les savoir-faire locaux

Depuis plusieurs décennies, le tissu productif et l'emploi dans le Pays Berry-Saint Amandois sont dans une tendance d'évolution structurelle qui est atone voire baissière : diminution du nombre d'actifs agricoles, restructuration-délocalisation des filières industrielles historiques du territoire, concurrence forte des agglomérations périphériques qui captent les nouvelles implantations économiques et concentrent les savoirs et savoir-faire de la « nouvelle économie » (tertiaire, numérique...).

Pour autant, le territoire du Berry Saint-Amandois possède des filières qui n'ont pas exprimé tout leur potentiel, notamment en réponse à de nouvelles attentes sociétales : demande de produits alimentaires sains et tracés, relocalisation de certaines filières économiques, actifs en recherche de sens et d'un cadre de travail alternatif aux grandes entreprises et localisé en dehors des grandes ensembles urbains.

En conséquence, il s'agit à travers cette action de dynamiser l'écosystème local à l'échelle du Pays Berry-Saint Amandois en renforçant les coopérations verticales (logique de filière) et horizontales (inter filière) entre tous ses acteurs. C'est à cette condition que le Berry-Saint-Amandois sera en capacité d'innover afin de renouveler son tissu productif traditionnel et y attirer le cas échéant de nouveaux entrepreneurs.

Action 3 : Conforter la destination de tourisme de ressourcement et d'itinérance « Sud Berry »

En matière touristique, le territoire du Pays Berry-Saint Amandois s'est positionné sur le segment d'un tourisme d'agrément, de retrouvailles et de ressourcement en phase avec les aspirations contemporaines du slow tourisme, d'itinérances et d'activités de pleine nature et fondée sur un territoire à « la ruralité authentique » et aux patrimoines préservés. La création en 2022 de la « destination Sud Berry » à l'échelle du Pays vient de récemment consacrer la volonté de l'ensemble des acteurs locaux de travailler dans cet objectif commun.

L'ambition première portée par cette action est donc de matérialiser dans les faits cette nouvelle organisation collective et de la faire vivre afin de renforcer la reconnaissance touristique du territoire en ciblant les familles et groupes familiaux-amicaux, associations thématiques et en valorisant pleinement le positionnement géographique central du Pays pour des séjours d'étapes et de week-end. Il s'agira également de s'inscrire dans une perspective de valorisation touristique à l'échelle de l'ancienne province médiévale s'étendant sur l'Indre et le Cher avec l'opportunité de création à terme d'un Parc Naturel Régional avec le Pays de la Châtre en Berry.

Action 4 : Développer une offre résidentielle de proximité innovante et inclusive

L'armature territoriale des services et équipements du Pays Berry-Saint Amandois s'organise à partir de Saint-Amand-Montrond, pôle de centralité rayonnant sur la quasi-intégralité du territoire, quelques pôles relais structurant des bassins de proximité et enfin la grande proximité communale dans laquelle subsistent encore des services de base. En lien avec l'action N°1 visant notamment le soutien aux démarches d'aménagement et de

qualification environnementale et paysagère des centralités villageoises, cette action vise le maintien des populations en place et le renouvellement de l'attractivité résidentielle du territoire en renforçant une offre servicielle accessible à tous. Au-delà de satisfaire des besoins individuels, le renforcement de l'accessibilité à ces offres sera guidée par le souci de produire du lien social et de la mixité sociale. Enfin, cette « économie résidentielle » est pourvoyeuse d'emplois non délocalisables et qui irriguent en profondeur le territoire (assistants maternels, auxiliaires de vie, etc.).

B.4 Les principes directeurs

▪ **Principe directeur « L'innovation et le caractère pionnier »**

Si ce principe renvoie à une exigence commune à tout programme LEADER, il prend une acuité particulière dans ce programme où il permet de filtrer la dimension des futures opérations de ce programme au regard des champs thématiques relativement larges qui ont été retenus. En effet, il s'agira de détecter dans les différents projets la dimension innovante voire pionnière selon plusieurs approches alternatives :

- L'innovation de procédé au sens où la méthode de définition du projet et/ou de sa mise en œuvre découle(nt) de nouvelles pratiques locales de travail et/ou d'organisation ;
- L'innovation territorialisée au sens où la nature du projet possède un caractère nouveau sur une partie du territoire du Pays Berry Saint-Amandois ;
- L'innovation ayant un caractère « pionnier » au sens où il apparaît que la nature du projet apparaît novatrice à l'échelle du Pays Berry Saint-Amandois voire au-delà et à même de pouvoir structurer des démarches collectives de filières.

▪ **Principe directeur « Les synergies et montée en compétences des acteurs locaux »**

Les acteurs du Pays Berry Saint-Amandois fonctionnent déjà dans un écosystème territorial éprouvé depuis plus de 30 ans. Pour autant, les coopérations thématiques et plus globalement transversales entre tous ses acteurs demeurent encore à approfondir afin d'innover, optimiser l'action locale et leur assurer un réel effet levier : développement touristique, filières alimentaires de proximité, accès pour tous aux services de base, etc. En ce sens, la montée en puissance de l'ingénierie locale, toutes thématiques confondues, apparaît une condition nécessaire pour accompagner les acteurs et porteurs de projet dans ces processus d'innovation.

En ce sens, le territoire promouvra des projets qui pourront porter les dimensions suivantes :

- Une dimension territoriale favorisant l'émergence de projets aux échelles communautaires et/ou à l'échelle du Pays Berry Saint-Amandois ;
- Une dimension d'appui à la montée en compétences, à l'expertise et l'ingénierie auprès des acteurs publics, privés, associatifs ;
- Une dimension hybride promouvant des projets associant dans leur définition et mise en œuvre des acteurs des différents champs du développement local : économie, social, environnement.

▪ **Principe directeur « La participation et l'implication citoyenne »**

Cette participation fait partie des critères qui sont mis en avant localement depuis plusieurs programmes, elle sera poursuivie et pourra prendre notamment les formes suivantes :

- Dispositifs multicanaux d'information et communication,
- Démarches de consultation et de concertation,
- Démarches de coproduction afin que les habitants et les publics visés par les opérations deviennent des parties prenantes à la définition, à la mise en œuvre des projets et leur évaluation.

▪ **Principe directeur « Le renforcement de la notoriété du territoire »**

Cette idée d'attractivité renouvelée du territoire indiquée dans la priorité ciblée passera notamment par le renforcement de sa notoriété dans l'espace régional voire interrégional tant à destination des populations périphériques, des investisseurs économiques potentiels que des clientèles touristiques et excursionnistes. Être connu, reconnu et bien identifié constitue donc une exigence forte et pourra notamment passer par :

- Les démarches favorisant la reconnaissance « positive » et l'appropriation du territoire par ses acteurs et habitants ;
- Des initiatives en termes de promotion, prospection et marketing territorial ;
- Des projets qui, par leur exemplarité, mériteraient d'être connus et promus au-delà du Pays Berry Saint-Amandois

▪ **Principe directeur « La sobriété et la transition écologique »**

Ce principe directeur renvoie à une exigence contemporaine de première importance, surtout dans un territoire rural possédant une forte dimension patrimoniale. Des cadres stratégiques ont été établis et des premières actions emblématiques engagées : Plan Climat Energie Territorial, COT ENR, déclinaison locale de la trame verte et bleue régionale, plan paysage, etc. Selon une volonté de désormais traduire dans les faits ces cadres stratégiques établis, il s'agira de systématiquement apprécier selon la nature de chaque projet leur contribution à la préservation de la biodiversité, la sobriété foncière, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la lutte contre les aléas climatiques.

B.5 Pistes en matière de coopération

Les propositions faites en matière de coopération, se veulent volontairement réduites et visent à compléter la stratégie territoriale et apporter ainsi une vraie plus-value aux actions locales.

Ainsi, trois axes ont été validés :

- Des coopérations spécifiques avec le Pays de la Châtre en Berry, en préfiguration du projet de Parc naturel Régional Sud Berry
- Des coopérations avec les territoires limitrophes situés dans le département du Cher et du sud de l'Indre (coopérations interterritoriales), et le département de l'Allier (coopérations nationales). Il s'agit là de mettre en place des coopérations pour des domaines ou projets qui dépassent les frontières du GAL et trouvent leur cohérence en mutualisant des moyens à des échelles pertinentes. Ces coopérations porteront principalement sur les thématiques de l'itinérance touristique, vélo en particulier (St-Jacques à vélo, Cœur de France à vélo), les systèmes alimentaires locaux ainsi que la filière bois d'industrie (1^{ère} ou 2nd transformation) en lien avec les gisements forestiers du sud est du Cher et nord Allier.
- Des coopérations nationales et transnationales : sur la thématique des nouveaux modes d'organisation des structures du soin à la personne dont des formes innovantes d'auto-organisation ont émergé dans les pays du Nord de l'Europe : Pays-Bas et Belgique.

B.6 - Articulation de la stratégie LEADER avec les autres stratégies locales ou régionales

▪ **Les stratégies locales de transition écologique**

La stratégie LEADER se positionne en complément du CoT Enr 2.0 Sud Berry c'est-à-dire en amont de la mise en place des infrastructures avec le soutien à la structuration de démarches type MAEC ou PSE pour le bois de bocage et sur les diagnostics plus globaux (détection des gisements d'énergie renouvelables ; mise à jour du PCET ; patrimoines bâtis des petites communes). Enfin, elle ambitionne de soutenir la mise en œuvre concrète des opérations des plans d'actions de la charte paysagère et de la Trame Verte et Bleue du Pays.

Quant aux actions liées au développement des circuits-courts alimentaires, elles devront s'insérer dans le futur plan d'actions de Plan Alimentaire Territorial qui sera défini au cours de l'année 2023.

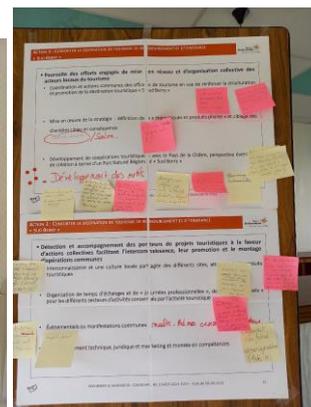
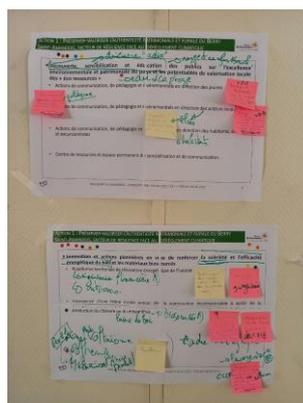
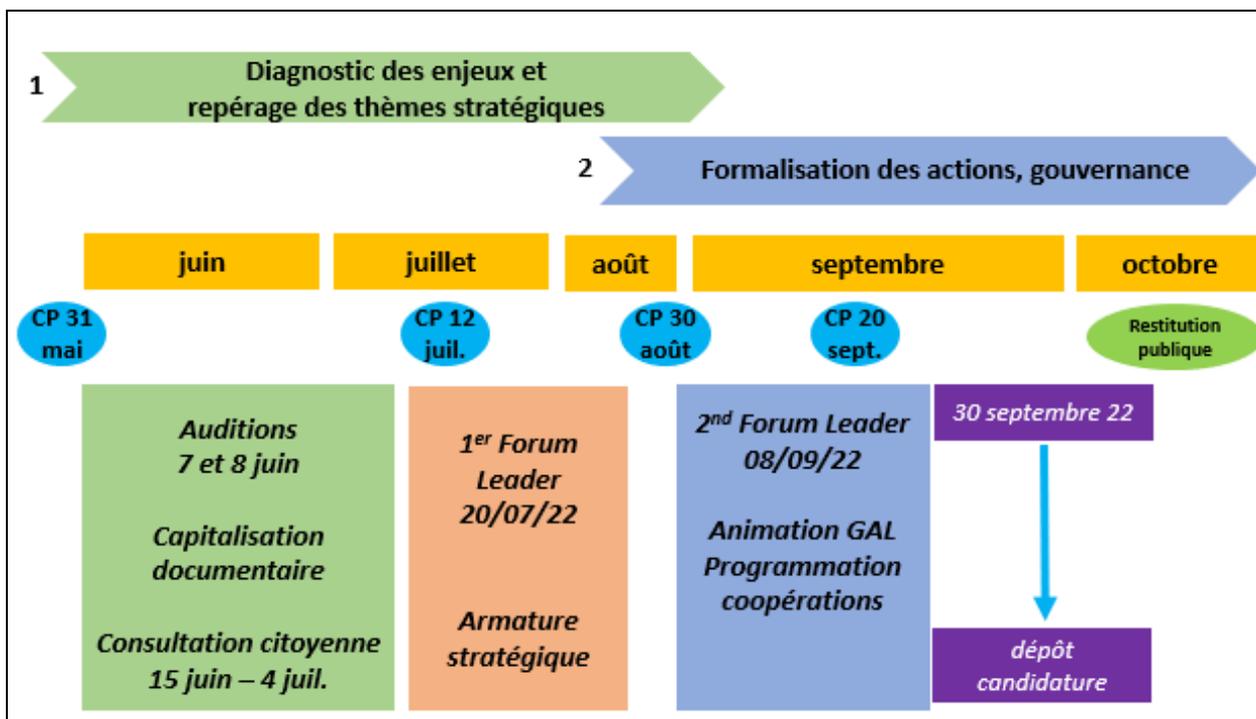
▪ **Les stratégies touristiques**

La stratégie régionale est en cours de révision au sein du SRDEII et n'est donc pas connue à l'heure actuelle mais ce programme poursuit, au sein de l'action 3, la stratégie LEADER 14-22 qui déjà faisait explicitement références aux précédents schémas touristiques régionaux et départementaux pour s'inscrire dans les slogans « nature et culture » et « première région à vélo ». Ce programme-ci s'inscrit pleinement dans les objectifs 11 et 14 du SRADDET « un patrimoine naturel exceptionnel et une vitalité culturelle et sportive à conforter [...] » et « des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires ».

Par ailleurs, il basera ses priorités sur la stratégie territoriale locale de la **nouvelle destination Sud Berry** qui regroupe les 3 offices de tourisme et le point d'information des 4 communautés de communes du Berry St-Amandois (cf. annexe 10)

CHAPITRE 2 :

Processus d'implication des acteurs et participation citoyenne



A – Elaboration de la candidature

Le projet stratégique LEADER s’est appuyé et construit :

- d’une part sur les différents travaux et démarches menés récemment sur le territoire et partagé avec les acteurs et habitants :
 - Elaboration du SCOT à l’échelle du Berry St-Amandois, en particulier l’élaboration du diagnostic et du Plan d’Aménagement Stratégique adoptés respectivement le et le 1^{er} octobre 2021
 - Elaboration du CRTE à l’échelle du Berry St-Amandois, porté par le Syndicat de Pays et ses 4 communautés de communes et signé le 15 décembre 2021
 - Des études thématiques portées par le syndicat de Pays telles et/ou les collectivités locales autour des thèmes de l’économie (étude de stratégie économique), du tourisme (nouvelle destination Sud Berry), de la santé (contrat local de santé n°2), le contrat de transition écologique Berry Grand sud et des documents de référence du Pays que sont sa charte paysagère, sa trame verte et bleue et son plan climat.

Cet ensemble de travaux a permis de **constituer le projet de territoire du Pays** dont la stratégie et les grandes orientations ont été validées à l’occasion de l’élaboration du CRTE. Celui-ci intègre les différentes analyses réalisées et propose une analyse et synthèse des atouts/faiblesses et opportunités/menaces du Pays Berry St-Amandois, des enjeux ainsi qu’une stratégie territoriale.

- d’autre part sur le bilan de la programmation LEADER 2014-2022 et une démarche d’évaluation qui a mobilisé des membres du GAL autour d’une journée spécifique ainsi que 2 enquêtes : l’une sur la gouvernance auprès des membres du GAL, l’autre auprès des porteurs de projet.
- enfin sur une démarche spécifique d’appui par deux consultants extérieurs du cabinet Nouveaux territoires consultants (NTC). Un accompagnement externe était nécessaire pour aider le territoire à la recherche d’une approche stratégique ciblée en lien avec les priorités régionales et en plus-value des autres programmes puis à sa déclinaison opérationnelle. Par ailleurs, il a été mandaté pour assurer la concertation citoyenne et l’animation d’ateliers de coproduction avec les acteurs locaux. Le cabinet NTC a fait ce travail de mise en commun des exigences régionales au regard de la stratégie locale et en portant le débat auprès des acteurs et citoyens du BSA. Enfin, il a participé à la rédaction des fiches-actions, la traduction des enjeux et projets repérés.

Un comité de pilotage resserré de 8 personnes a été créé afin de suivre le processus de la candidature LEADER et valider les grandes étapes.

Syndicat de pays	Elus (4)	Président du pays (et du GAL 2014-2022) + 3 élus du bureau également membres du GAL 2014-2022
	Direction (2)	2 co-directrices du Pays dont animatrice LEADER
Conseil de développement (2)		Président du conseil de développement +1 membre du bureau du conseil également membre du GAL 14-22

▪ Une consultation citoyenne :

Afin de répondre au cahier des charges régional et parce que la consultation des habitants sur le projet territorial du Pays, initialement prévu pour le CRTE n’avait pu être conduit, une concertation spécifique des habitants a été réalisée pour cette candidature LEADER. Elle a pris la forme d’une enquête via un questionnaire en ligne dont la promotion a été faite auprès des adhérents et partenaires du syndicat de Pays, via le réseau des mairies et des offices de tourisme, la presse locale et les réseaux sociaux (Site internet et page facebook du Pays et des communautés de communes notamment).

Elle avait une triple finalité :

- recueillir les avis des habitants et acteurs locaux sur les enjeux du territoire et sujets à mettre en avant
- Repérer des potentiels porteurs de projets et créer du lien entre la stratégie qui sera retenue et les types de projets qui pourront être soutenus
- Repérer des acteurs qui souhaitent participer à l’élaboration du projet

Près de 200 personnes ont répondu au sondage. Cela a permis ainsi de mieux connaître la perception du territoire Berry St-Amandois et des axes stratégiques qu'en avaient les sondés ainsi que leur avis sur les actions engagées. Voir annexe pour le détail des réponses. (Cf. annexe 12)

Par ailleurs, une petite vingtaine de personnes se sont fait connaître pour participer aux forums de concertation dont la moitié ayant un projet.

▪ **Une consultation des acteurs :**

- Une série de **6 auditions ciblées** sous forme d'entretiens collectifs a été programmée avec les élus des 4 communautés de communes, les membres du conseil de développement et les « cadres » des principales collectivités territoriales (Pays, communautés de communes, villes en démarche *Petites Villes de Demain*)
- **2 forums des acteurs et partenaires locaux** de concertation et de mobilisation des acteurs tant publics que privés ou associatifs en vue de
 - nourrir la stratégie et le plan de développement
 - d'amorcer les bases du dispositif de gouvernance et la mobilisation de membres potentiels pour la future gouvernance du GAL.
 - repérer de futurs projets possibles

A signaler que, dans un esprit de pédagogie, les entretiens collectifs et forums ont été l'occasion d'expliquer systématiquement les spécificités du programme LEADER (principes fondateurs, complémentarité et plus-value vis-à-vis des autres dispositifs) et de présenter les priorités et conditions définies par l'autorité de gestion régionale dans le cadre de l'appel à projets.

Liste des entretiens et réunions :

<u>DATES</u>	<u>REUNIONS</u>	<u>NBR DE PARTICIPANTS</u> (hors consultants)	<u>LIEUX</u>
<u>07/06/22</u> <u>08/06/22</u>	<i>Série de 6 entretiens collectifs</i> : appréciation du LEADER 14-22, perception des défis et enjeux locaux, avis sur les priorités régionales auprès de : - conseil de développement - 4 communautés de communes (3 réalisées en fine) - services du Pays, des 4 CDC et villes pôle et PVD	8 4+5+6 15	St-Amand-Montrond et siège des communautés de communes
<u>12/07/22</u>	<i>Comité de pilotage n°2</i> : exercice préparatoire au forum (mise en débat des enjeux, validation de l'ossature de la stratégie)	7	
<u>20/07/22</u>	<i>Forum de concertation n°1</i> : échanges sur l'analyse AFOM, l'ossature stratégique et repérage thématiques prioritaires	27	St-Amand-Montrond
<u>30/08/22</u>	<i>Comité de pilotage n°3</i> : validation de la stratégie et de ses axes, des principes directeurs avant approfondissement par le forum n°2	4	
<u>08/09/22</u>	<i>Forum de concertation n°2</i> : consolidation de la trame programmatique, identifier les types de projets éligibles, les thèmes de coopération. Modalités possibles de la gouvernance	29	Vallenay
<u>20/09/22</u>	<i>Comité de pilotage n°4</i> : validation de la stratégie et du plan de développement, composition du comité de programmation	7	

Bilan et compte-rendu des entretiens et forums avec liste des participants en annexe 13.

Au cours de l'élaboration, le syndicat de Pays a communiqué également via sa page facebook et LinkedIn.

B – Implication des acteurs dans la mise en œuvre et le suivi

D'une manière générale, les membres du GAL seront les premiers mobilisés pour assurer une vision partagée de nature publique/privée sur la mise en œuvre et le suivi.

Ils seront sollicités pour se faire le relais du programme (communication sur les aides et les projets réalisés) auprès de leurs instances représentatives mais également dans leurs réseaux personnels ou professionnels.

Toutefois, il sera prévu une formation spécifique à cet effet car, à dire des membres ayant répondu à l'enquête, la seule participation aux comités de programmation reste insuffisante pour maîtriser totalement le programme et ils doivent être outillés pour cela. Cf. *partie C et chapitre 4 de ce dossier*

▪ **Partage du programme avec l'ingénierie locale**

Le programme est transversal à de nombreux dispositifs locaux mais avec une clé d'entrée basée sur l'innovation ce qui nécessite de bien expliquer les principes directeurs et de communiquer sur les critères. Aussi, il sera nécessaire rapidement de former les animateurs territoriaux aux spécificités LEADER pour qu'ils puissent s'en faire le relais auprès des porteurs de projet, voire qu'ils l'utilisent pour faire progresser leur plan stratégique respectif. Cela concerne en interne au syndicat, les agents chargés du CLS, du PAT, de l'OPAH et aussi le suivi des plans d'actions de la charte paysagère, TVB et PCET. En externe au syndicat de Pays, on pourra cibler les personnes en charge de l'animation du COT EnR, les conseillers des chambres consulaires, les directeurs et chargés de développement économique des CDC, les DGS et chargés de missions des communes en PVD ainsi que les responsables des offices de tourisme.

Des temps réguliers d'échanges sur les projets croisés pourront être menés.

▪ **Les appels à projet**

La couverture large des thématiques de ce programme va appeler un travail important de sélection des projets pour qu'ils s'inscrivent bien dans une majorité des 5 principes directeurs énoncés dont le premier d'entre eux : « l'innovation et actions pionnières ».

Il pourra ainsi être proposé au GAL de construire pour certains axes d'actions jugés prioritaires des appels à projet qui permettront dans la communication de poser clairement les attendus et postulats du programme. Cela pourra concerner notamment l'action 1 pour laquelle la réalisation d'opérations pilotes et exemplaires est prioritairement attendue.

C – Comité de programmation

Au-delà des critères imposés par les programmes LEADER (partenariat public/privé majoritairement privé et présence de titulaires et de suppléants), l'expérience et l'évaluation du fonctionnement des précédents LEADER sur le Berry St-Amandois exige de prendre en compte plusieurs aspects pour la composition du Groupe d'Action Locale :

- ✓ souhait d'un comité resserré en nombre de participants, efficace, avec des membres volontaires et actifs y compris les suppléants
- ✓ volonté de ne pas faire de LEADER un programme à part, en croisant les débats, les travaux avec les autres actions menées par le syndicat de Pays et avec le souhait de la présence de membres ayant une vision globale des actions menées sur le territoire et s'appuyant en cela sur des élus du bureau syndical du Pays et des membres du conseil de développement
- ✓ nécessité d'associer des partenaires impliqués dans la thématique LEADER retenue
- ✓ une couverture territoriale dans la mesure du possible

▪ **Composition-type du GAL validée en comité de pilotage du 20 septembre 2022 :**

Le GAL comprendra 17 membres répartis en 2 collèges :

- un collège d'acteurs publics représentant les principales collectivités du territoire
- un collège des acteurs privés des acteurs socio-économiques du territoire représentatifs des thèmes qui seront abordés dans la stratégie de cette programmation.

La présidence sera attribuée au président du Syndicat de Pays ou son représentant, donc au collège public. Ce choix est fait afin de pouvoir s'assurer de la continuité de la mission tout au long de la durée du programme, sans être tributaire d'une participation souvent plus aléatoire des acteurs privés. En effet, à l'expérience, il y a plus de mouvements et de changements dans la participation des membres du collège privé.

Cependant, la volonté n'est pas d'écarter les acteurs privés et donc la vice-présidence sera proposée à un membre « privé » issu du conseil de développement.

Collège Public (7 membres)	Collège privé (10 membres)
Président du syndicat de Pays (présidence)	Président ou membre du conseil de développement (vice-présidence)
Membre du syndicat de Pays	Membre du conseil de développement
1 représentant de la ville pôle de centralité	2 représentants du domaine de l'action 1 (environnement, urbanisme, agriculture)
1 représentant de la Communauté de communes Arnon Boischaud Cher	2 représentants du domaine de l'action 2 (entreprise, insertion, producteurs locaux)
1 représentant de la Communauté de communes Berry Grand Sud	2 représentants du domaine de l'action 3 (office de tourisme, prestataires touristiques)
1 représentant de la Communauté de communes Cœur de France	2 représentants du domaine de l'action 4 (social, santé, insertion, habitat...)
1 représentant de la Communauté de communes Dunois	

Il est rappelé que chaque membre disposera d'un suppléant (qui n'est pas nécessairement de la même structure). Les suppléants sont systématiquement associés à tous les travaux mais ne disposeront pas du droit de vote lors des prises de décisions en comité de programmation.

▪ **Appel à candidature** pour établir la liste des membres du GAL:

Procédure prévue – étapes

1. Les membres actuels ont été sollicités pour savoir s'ils veulent être de nouveau membre du GAL. A ce stade, 6 membres (6 titulaires et 1 suppléant) se sont déjà manifestés dans ce sens (cf annexe 14).
2. Les participants au forum de concertation du 08/09 potentiellement intéressés ont été invités à se manifester : 2 personnes se sont manifestées.
3. Pour le collège public, les différentes collectivités seront invitées à désigner leur représentant titulaire et suppléant
4. Pour le collège privé, il sera procédé à un appel à candidature pour les places restantes.
Cet appel à candidature se fera en 3 temps
 - a. Une information presse et via les réseaux sociaux invitant les personnes intéressées à participer à la restitution publique prévue de la candidature.
 - b. La présentation publique qui permettra d'expliquer les thèmes et les modalités de fonctionnement du GAL
 - c. Un dépôt des candidatures à faire après la présentation
5. Le choix et l'arbitrage des membres du collège privé sera fait par le comité syndical avec consultation et avis du conseil de développement. Il permettra de s'assurer de l'équilibre de représentations (thématiques, parité, répartition géographique)

▪ **Membres associés :**

Aux différentes réunions du comité de programmation, seront également associées d'autres personnes, sans droit de vote, qui pourront apporter leurs connaissances et éclairages sur des thématiques ou projets étudiés ou en tant que cofinanceurs d'opérations ou en tant qu'autorité de gestion. A ce titre, seront conviés :

- Un représentant de la Chambre de commerce et de l'industrie
- Un représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat
- Un représentant du Conseil départemental
- Un représentant du Conseil régional

▪ **Fonctionnement du GAL et missions :**

Le GAL fonctionnera au travers de 2 instances :

- le **comité de programmation** (tel que prévu en tant que tel par le règlement)
- un **comité technique**

- ✚ Les missions du GAL réuni en **comité de programmation** sont :
 - Assurer la cohérence du projet LEADER et des sujets transversaux
 - Définir ou préciser les modalités d’attribution des aides
 - Valider les principes et contenus des appels à projet et les outils de communication
 - Sélectionner les opérations éligibles selon les orientations du programme notamment en validant la grille de lecture et d’analyse des opérations
 - Gérer la maquette financière et veiller à la bonne attribution des crédits
 - Procéder aux éventuelles modifications en cours de programme
 - Participer à l’évaluation
- ✚ Il se réunira en moyenne 4 fois par an dans différents endroits du territoire. En effet, ces comités sont aussi mis à profit pour y coupler des visites de sites ou projets, soit parce qu’ils proposent des solutions inspirantes, soit parce qu’ils ont été financés via le programme. Ce principe a été plébiscité même si la question de la durée du comité se pose afin d’y combiner les 2 objectifs dans une séquence réduite.

Afin de garantir la transparence dans les décisions, la sélection des opérations se fera au moyen d'une grille d'analyse comprenant les différents critères de sélection liés à la stratégie et aux principes directeurs. Une note minimale devra être atteinte. Enfin, en vue d'éviter les conflits d'intérêt les membres du GAL également porteurs de projets devront quitter la salle au moment de l'étude de leur projet.

Les missions du GAL étant nombreuses et les disponibilités des membres souvent limités et alors que les questions de double quorum sont exigeantes, il a été constaté que, lors des comités de programmation (COPROG), il était difficile de pouvoir rentrer en profondeur dans l’analyse des dossiers de demande de subvention. Ce d’autant que pour certains membres (les suppléants ou lors des premières prises de fonction) « se plonger » dans l’état d’esprit LEADER demande du temps. Cependant, la grande majorité du GAL apprécie ces temps d’échanges, de prise de connaissance approfondie et de partage entre acteurs publics/privés. Aussi il a été testé depuis plusieurs programmes, la mise en place en amont des COPROG de comités techniques ou thématiques.

✚ Missions et composition du **comité technique**:

- Il travaille et prépare pour le GAL des propositions sur la communication ou l’évaluation
- Il étudie les projets (ou intentions de projet) le plus souvent en amont du dépôt des dossiers administratifs complets. A cet effet, il auditionne les porteurs de projet, voire les ré-auditionne. Ceci a plusieurs avantages :
 - Il peut demander des compléments d’information sur le projet
 - Il peut formuler des recommandations (partenariat, approfondissement, modifications ...)
 - Il émet un avis sur la base de la grille d’analyse
 - Il prépare les travaux du comité de programmation et lui transmet son avis.

Le comité de programmation reste seul souverain pour décider. Cependant, le comité technique étant composé parmi les membres volontaires du comité de programmation (titulaires ou suppléants, associés), il bénéficie toujours d’une certaine « légitimité » sur les premiers avis rendus aux porteurs de projet même s’il n’est pas décisionnaire. Les porteurs de projet ont toujours la possibilité en cas d’avis défavorable de poursuivre l’étude de leur dossier jusqu’au passage en comité de programmation.

Cette étude préalable permet une pré-analyse qui allège le travail du COPROG qui doit aussi assurer le suivi général et la transversalité du programme.

Ps : du fait d’un programme très transversal et en vue de favoriser la mobilisation d’acteurs aux préoccupations très variées, le comité technique pourra au besoin se scinder en plusieurs comités thématiques. Ceci sera laissé à l’appréciation du GAL ou après une première période de test.

✚ **Echanges de pratiques, transferts d’expérience :**

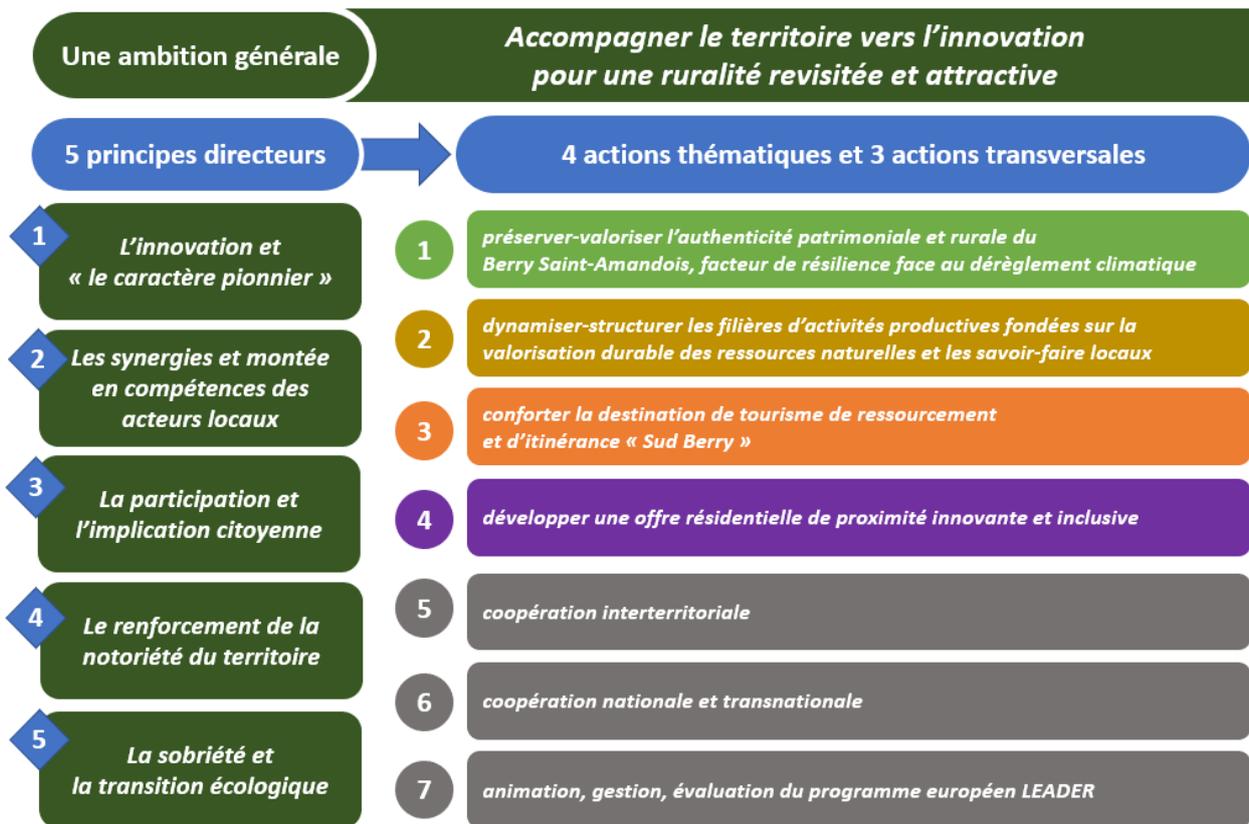
Les membres du GAL seront invités à participer aux échanges ou travaux des réseaux ruraux régional ou national. Toutefois, on sait qu’un frein majeur restera leur disponibilité.

Les bénéficiaires d’opérations exemplaires seront invités à promouvoir leur projet et donner leur accord pour des actions de capitalisation et permettre des visites organisées par le GAL par exemple. Ceci pourrait être un

engagement au moment de la candidature au-delà des obligations réglementaires d'assurer la publicité de la participation des fonds européens.

CHAPITRE 3 :

Le plan de développement



1- Préserver-valoriser l'authenticité patrimoniale et rurale du Berry Saint-Amandois, facteur de résilience face au dérèglement climatique

OBJECTIFS STRATÉGIQUES REGIONAUX

- Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique
- Relocaliser et reterritorialiser l'économie

OBJECTIFS STRATÉGIQUES LOCAUX

- 1.4 Accompagner la diversification des activités agricoles et forestières et la transition écologique
- 2.1 Mettre en valeur les paysages et patrimoines du pays afin de favoriser leur rayonnement
- 2.3 Mener une politique foncière et d'habitat ambitieuse et durable
- 2.4 Préserver et renforcer un urbanisme respectueux de l'environnement et des sites
- 3.1 Revitaliser les centres-bourgs et centres-villes

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Approfondir le partage de connaissance des patrimoines naturels et du sud Berry, de leurs facteurs de fragilisation et des potentialités de valorisation énergétique
- Accompagner les démarches de qualification environnementale et patrimoniale au sein des espaces naturels et des bourgs et villages
- Accompagner les démarches innovantes de sobriété et d'efficacité énergétiques et le développement des énergies renouvelables
- Mieux communiquer sur l'excellence environnementale et patrimoniale du pays en direction des habitants ou vis-à-vis de l'extérieur

DESCRIPTIF DE L'ACTION ET EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE

Seront encouragées les initiatives portant sur la connaissance, la sensibilisation, l'accompagnement des publics et collectivités en matière de préservation de la variété-richesse écologique et paysagère du territoire, du renforcement de sa résilience vis-à-vis du changement climatique à la faveur de nouvelles pratiques des aménageurs publics et privés, des acteurs économiques, des habitants tant dans les espaces naturels que les espaces urbanisés (préservation de la typicité et de la compacité des enveloppes urbaines et villageoises historiques du sud Berry et leur adaptation face aux aléas liés au changement climatique). Les réalisations pilotes et exemplaires seront soutenues prioritairement.

Il s'agira également de veiller à l'amélioration de la sobriété énergétique du territoire, tout particulièrement dans le bâti traditionnel qui est ancien et énergivore en proposant un accompagnement global des habitants. En corollaire de cette sobriété, le renforcement des démarches collectives de production d'énergies renouvelables sera encouragé, notamment à partir de la mobilisation du gisement de bois et par la diversification du mix énergétique.

Il en est attendu le maintien de la qualité environnementale et paysagère du territoire, facteur d'attractivité et donc de développement économique, et un soutien aux acteurs locaux dans les transitions écologiques et énergétiques à venir.

THEMES et TYPES D'OPÉRATIONS

Approfondissement des inventaires et connaissances des ressources patrimoniales et énergétiques durables locales et de leurs facteurs de fragilisation

- Études fines et portés à connaissance ; analyse des facteurs de fragilisation au changement climatique des écosystèmes du bocage, des prairies naturelles, des milieux humides et des milieux forestiers, des patrimoines bâtis villageois et vernaculaires, du tissu bâti des villes et des villages. Réalisation de diagnostics « participatifs ».
- Études fines et portés à connaissance des ressources et gisements potentiels en matière de développement des énergies durables : bois énergie, biodéchets agricoles ou alimentaires, géothermie, photovoltaïque, éolien, etc. Bilan/actualisation du Plan Climat du Berry St-Amandois
- Une attention particulière sera portée à l'éligibilité de ces demandes : le GAL ne pourra être sollicité qu'en dernier recours et à conditions que ces études intègrent une démarche exemplaire en terme de restitution auprès des élus, habitants...

Découverte, sensibilisation et éducation des publics sur l'excellence environnementale et patrimoniale du pays et accompagnement des opérations exemplaires de gestion et valorisation durable des « éco ressources »

- Démarches **exemplaires** pour la déclinaison opérationnelle de la trame verte et bleue et de la charte paysagère du Pays, la restauration des écosystèmes naturels dans les villages (mares...), les initiatives d'éco pâturages pour l'entretien de ces espaces
- Actions **innovantes** en matière de communication, pédagogie et évènementiels en direction des publics scolaires et jeunes du territoire, des acteurs économiques locaux (agriculteurs, artisans, élus, etc.), des habitants.

Renforcement de la structuration d'une filière locale « bois énergie » à partir de la valorisation du bocage, des bois de taille et des déchets verts en complémentarité avec les politiques locales déjà engagées

- Soutien aux structures de valorisation du bois-bocage dans leur politique d'animation et d'études (ex : aide à la mise en place de MAEC, PSE, diagnostics locaux et plans de gestion...)

Innovation et actions pionnières en vue de renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique du bâti et le recours aux matériaux biosourcés

- Mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat, centre de ressources techniques-juridiques-financiers, d'expérimentation et de démonstration au bénéfice des habitants et des artisans
- Mise en place d'un dispositif de soutien (animation et expertise) pour une gestion globale des patrimoines bâtis des collectivités (type économe de flux).

Innovation et actions pionnières en matière d'opérations d'aménagement et de qualification environnementale et paysagère des centralités villageoises

- Sensibilisation et accompagnement technique des communes dans leurs démarches stratégiques d'urbanisme et d'aménagement durable
- Accompagnement technique et soutien aux projets pilotes des communes dans leurs opérations de végétalisation, de transcription de la trame verte et bleue, de reconquête d'espaces délaissés (friches), de constitution d'îlots de fraîcheur, de « jardins-potagers partagés », de dés imperméabilisation des espaces publics, des voiries ou des cours d'écoles.
- Accompagnement des collectivités et des particuliers à la définition de projets pilotes et **exemplaires** en matière de réduction et d'optimisation des consommations d'eau, de préservation de la trame noire (investissements matériels non pris en compte)

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Dépenses immatérielles

- Diagnostics, inventaires, études d'opportunité, de faisabilité : prestations externes, stages dédiés, valorisation de temps passé
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, accompagnement technique et juridique : prestations externes, stages dédiés, frais de personnel, valorisation de temps passé
- Visites d'études : frais de transports, de repas, d'hébergements, de visites...
- Frais d'animations, de formations, stages, organisation d'événementiels d'information et de sensibilisation : dépenses internalisées ou externalisées
- Frais de communication : conception, impression, diffusion

Dépenses matérielles

- Matériel léger de communication, de signalétique, de formation, petit mobilier
- Travaux et équipement pour les projets pilotes de renaturation ou restauration

BÉNÉFICIAIRES

- Collectivités territoriales : communes, conseil départemental, et leurs régies autonomes personnalisées.
- Groupements de collectivités territoriales : EPCI, syndicats mixtes, ...
- Établissements publics : chambres consulaires, établissements publics administratifs/culturels, ...
- Entreprises « collectives » de type SCIC, SCOP, GIE, ...
- Associations loi 1901, associations syndicales
- Exploitations agricoles (exploitants ou sociétés), groupements d'agriculteurs
- Sociétés de gestion de patrimoine bâti ou foncier : SCI, GFA,...

INTENSITÉ DE L'AIDE

100% des dépenses éligibles retenues, sous réserve des régimes d'aides d'Etat et du respect de la législation nationale et modulables selon les critères qui seront définis par le GAL

LIEN AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS EUROPÉENS, NATIONAUX, RÉGIONAUX

- Les projets éligibles au PO FEADER ne seront pas financés
 - 73.02 Investissements agricoles non productifs : financement des plantations de haies et de mise en place de systèmes agroforestiers (agroforesterie)
 - 73.03 Soutien aux activités économiques des entreprises off farm
 - 73.04 Préservation et restauration du patrimoine naturel dont sites Natura 2000
 - 77.01 Partenariat européen pour l'innovation
- Les projets retenus s'attacheront à être complémentaires aux dispositifs du COT Enr Sud Berry

FINANCEMENT FEADER : 240 000€

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'inventaires et de portés à connaissance
- Nombre d'opérations d'aménagement-renaturation réalisés dans les bourgs-villages
- Nombre d'opérations d'aménagement-renaturation dans les espaces naturels, bocagers
- Nombre d'actions collectives et de participants aux actions de découverte, sensibilisation, éducation
- Evolution de la production d'énergies renouvelables
- Mise en place de centres de ressources et d'information
- Nombre de conseils énergétiques réalisés auprès des particuliers pour leur logement
- Nombre d'emplois créés

2- Dynamiser et structurer les filières d'activités productives fondées sur la valorisation durable des ressources naturelles et les savoir-faire locaux

OBJECTIFS STRATÉGIQUES REGIONAUX

- Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique
- Relocaliser et reterritorialiser l'économie

OBJECTIFS STRATÉGIQUES LOCAUX

- 1.1 Affirmer le rôle [...] de ses savoir-faire industriels et ruraux comme sa première richesse
- 1.2 Pérenniser et accompagner le développement des activités économies
- 1.3 Améliorer la compétitivité économique
- 1.4 Accompagner la diversification des activités agricoles et forestières et la transition écologique
- 4.2 Renforcer l'ancrage régional et les liens avec les territoires voisins en valorisant davantage les complémentarités territoriales

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Accompagner les actions collectives de diversification agricole et de création de valeur ajoutée locale à partir du gisement productif agricole
- Accompagner les initiatives collectives locales en faveur du confortement des filières industrielles et artisanales identitaires du territoire
- Soutenir les démarches visant à dynamiser et fluidifier le marché du travail local
- Renforcer les conditions d'accueil et d'exercice des activités économiques pour les TPE PME et les actifs

DESCRIPTIF DE L'ACTION ET EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE

Le tissu productif et l'emploi dans le Pays Berry-Saint Amandois sont dans une tendance d'évolution structurelle qui est atone voire baissière. Pour autant, le territoire possède des entreprises pépites et des filières qui n'ont pas exprimé tout leur potentiel et qui peuvent s'inscrire dans les nouvelles logiques de re-territorialisation. En conséquence, il s'agit à travers cette action de dynamiser l'écosystème local en renforçant les coopérations verticales (logique de filière) et horizontales (inter filière) entre tous ses acteurs pour renouveler son tissu productif traditionnel.

Dans le secteur agricole, en cohérence et déclinaison du Projet Alimentaire Territorial (en cours de définition) « Manger locale en Berry-Saint Amandois, c'est possible ! », il s'agira de créer de nouvelles valeurs ajoutées à partir de démarches de filières alimentaires de proximité, de renforcer l'identité territoriale notamment le patrimoine immatériel alimentaire (lien entre le bocage et la production de viande de qualité).

Dans les filières industrielles et artisanales « historiques », il s'agira de préserver et dynamiser des savoir-faire traditionnels à la faveur d'innovations et d'actions collectives. L'amélioration des conditions d'accueil et d'extension des activités économiques seront recherchées par le renforcement, la diversification et la montée en gamme des espaces économiques et de travail : foncier et immobilier économique incluant des offres servicielles partagées : incubation, fab-lab, tiers-lieux innovants...Des coopérations inter-filières seront également encouragées, notamment pour dynamiser des collaborations sur le marché du travail local par le développement de formations, de synergies interentreprises, d'aide au recrutement et à la fidélisation des ressources humaines.

Ceci permettra de répondre à de nouvelles attentes sociétales : demande de produits alimentaires sains et tracés, relocalisation de certaines filières économiques, actifs en recherche de sens et d'un cadre de travail alternatif aux grandes entreprises et localisé en dehors des grands ensembles urbains. Il en est attendu une meilleure attractivité économique du territoire (installation de créateurs d'entreprises, comblement des déficits de main d'œuvre) et un renforcement de la compétitivité des entreprises locales

TYPES ET DESCRIPTIONS DES OPÉRATIONS

Actions collectives et innovantes de développement des filières alimentaires de proximité dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du futur Plan Alimentaire de Territoire du PBSA

- Mise en place d'actions de longue durée de détection, de sensibilisation et de promotion des initiatives collectives des producteurs locaux s'engageant dans des démarches de circuits courts de commercialisation et/ou de transformation dans les démarches collectives de labellisation et signes de qualité pour les produits du terroir (filière viande notamment)
- Réalisation d'investissements mutualisés entre plusieurs producteurs agricoles locaux ou portés par des collectivités locales en vue de déployer un dispositif de transformation et/ou commercialisation de produits du terroir en circuit courts : unités fixes ou mobiles de transformation (découpe, pressoir, conserverie, lavage-stérilisation de bocaux, etc.), Drive fermier, plateforme numérique de commercialisation (marketplace), installations sur les marchés, espaces de commercialisation sédentaire, etc.
- Réalisation d'actions de longue durée et d'investissements en matière d'organisation et de structuration collectives de la restauration collective locale (établissements scolaires, EHPAD, entreprises, etc.)

Initiatives collectives innovantes visant à dynamiser et fluidifier le marché du travail local

- Mise en place d'actions de communication et d'événementiels, de sensibilisation et de découvertes des métiers et compétences, notamment en lien avec les filières d'activités identitaires au territoire (Ville et métiers d'art par exemple)
- Mise en place d'actions de détection, de sensibilisation et d'accompagnement collectives des TPE PME, indépendants, artisans et agriculteurs en matière de GPEC : recrutement, apprentissage, groupements d'employeurs, formation continue, gestion pro active des carrières professionnelles, facilitation du parcours professionnel (mobilité, logement)

Actions innovantes en vue d'améliorer les conditions d'accueil et d'exercice des activités économiques pour les TPE PME, indépendants, artisans et actifs du territoire

- Mise en place d'offres immobilières et serviciels ciblées à destination des TPE PME, indépendants, artisans et actifs du territoire proposant un écosystème local favorable à l'éclosion, l'innovation et au renforcement de l'entrepreneuriat, du type « incubateur », « fab lab », « pépinière d'entreprises », « village d'artisans », etc.
- Soutenir les initiatives innovantes d'animation d'espaces de travail partagés et intermédiaires entre le lieu de résidence et le lieu de travail à destination des actifs et indépendants du territoire.

Animation économique mutualisée à l'échelle du Berry, Saint-Amandois

- Mise en place d'actions pilotes en vue d'amorcer une animation économique mutualisée impliquant les intercommunalités et les différents opérateurs développeurs dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de développement économique établie à l'échelle du Pays Berry St-Amandois

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Dépenses immatérielles

- Etudes d'opportunité, de faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage, expertise, accompagnement technique et juridique : prestations externes, stages dédiés, valorisation de temps passé
- Frais d'animations, de formations, stages, d'organisation d'événementiels d'information ou de sensibilisation : dépenses internalisées ou externalisées
- Frais de participations et de déplacements liés à la promotion collective du territoire et de ses entreprises (salons, ...)
- Frais de personnel pour l'animation de réseaux et groupes projets
- Frais de communication : conception, impression, diffusion
- Acquisition ou développements de logiciel, applications numériques, de licences, droits d'auteur ou marques commerciales

Dépenses matérielles

- Matériel léger de communication, de signalétique, de formation, petit mobilier
- Supports de communication
- Travaux et équipement
 - pour les projets de commercialisation et/ou transformation et restauration notamment dans le cadre du développement des circuits-courts alimentaires
 - d'offres immobilières et serviciels à destination des TPE, artisans et indépendants

BÉNÉFICIAIRES

- Communes et groupements de collectivités territoriales : EPCI, syndicats mixtes, ...
- Établissements publics : chambres consulaires, établissements publics administratifs/à caractère culturel, ...
- PME au sens communautaire dont entreprises « collectives » de type SCIC, SCOP, GIE, ...
- Associations loi 1901, associations syndicales, GIP
- Exploitations agricoles (exploitants ou sociétés), groupements d'agriculteurs
- Établissements publics ou privés exerçant une mission d'enseignement, de formation ou d'insertion

INTENSITÉ DE L'AIDE

100% des dépenses éligibles retenues, sous réserve des régimes d'aides d'Etat et du respect de la législation nationale et modulables selon les critères qui seront définis par le GAL

LIEN AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS EUROPÉENS, NATIONAUX, RÉGIONAUX

- Les projets éligibles au PO FEADER ne seront pas financés
 - 73.03 Soutien aux activités économiques des entreprises off farm
 - 77.01 Partenariat européen pour l'innovation
- Les projets éligibles au PO FEDER (objectif 5) ne seront pas financés, tels que les investissements pour la création de tiers-lieux et l'animation pour la finalisation et la mise en place des plans d'actions des PAT

FINANCEMENT FEADER : 230 000 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'agriculteurs impliqués dans un projet de vente en circuits-courts
- Nombre de projets collectifs de transformation/commercialisation de produits agricoles
- Nombre de structures de restauration hors foyer alimentés en circuits-courts alimentaires
- Nombre d'actions collectives d'animations collectives dans les filières identitaires
- Nombre d'actions collectives d'animations collectives en faveur en faveur de l'emploi
- Nombre de projets accompagnés au sein des espaces mutualisés d'accueil et services aux entreprises
- Nombre d'emplois créés

3- Conforter la destination de tourisme de ressourcement et d'itinérance « Sud Berry »

OBJECTIFS STRATÉGIQUES REGIONAUX

- Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique
- Relocaliser et reterritorialiser l'économie

OBJECTIFS STRATÉGIQUES LOCAUX

- 1.1 Affirmer le rôle de son capital patrimonial naturel et bâti hérité ainsi que de ses savoir-faire industriels et ruraux comme sa première richesse
- 2.2 Inscrire et promouvoir le territoire comme espace rural vivant et attractif
- 4.1 Conforter l'attractivité touristique du territoire en s'inscrivant dans les circuits et itinérances d'échelles régionale et nationale
- 4.2 Renforcer l'ancrage régional et les liens avec les territoires voisins en valorisant davantage les complémentarités territoriales

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Poursuivre les efforts engagés de mise en réseau et d'organisation collective des acteurs locaux du tourisme
- Détecter et accompagner les porteurs de projets touristiques par d'actions collectives facilitant l'interconnaissance, leur promotion et le montage d'opérations
- Favoriser l'émergence, la conception, la commercialisation et la promotion de produits touristiques intégrés en résonance avec la destination de quiétude et de ressourcement « Sud Berry »
- Accompagner les projets d'aménagement, promotion, animation des itinérances douces locales élaborés à partir de la valorisation des grands itinéraires de randonnées

DESSCRIPTIF DE L'ACTION ET EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE

Des dynamiques ont été enclenchés ces dernières années telles que le rapprochement des offices de tourisme du Pays avec la construction d'une destination et d'une stratégie touristique commune, la montée en qualité de certains sites majeurs du territoire, le développement des itinéraires de randonnée pédestre ou cyclo... et il serait dommage de rester au milieu du gué en ne continuant pas à accompagner ces dynamiques naissantes alors que le territoire se tourne notamment vers un projet de Parc Naturel Régional.

Il s'agira poursuivre et développer les expertises et initiatives en matière d'accueil, d'information et de promotion touristique du territoire, tout particulièrement à partir du plan marketing ciblé de l'étude d'image et de positionnement. Au-delà des seuls offices de tourisme, il s'agira également de faire vivre l'écosystème local en renforçant l'interconnaissance de l'ensemble de ses acteurs (prestataires –hébergeurs, restaurateurs, sites-, collectivités, agriculteurs et acteurs des autres filières économiques...) et d'accompagner leur montée en compétence.

In fine, l'animation de cet écosystème doit permettre l'émergence sur le territoire de produits touristiques autour des filières thématiques identifiées comme porteuses : séjours et week-end plein-air, visites et patrimoines, randonnée pédestre, cyclotourisme, séjours itinérants en camping-car, et des clientèles à privilégier : familles, couples et groupes familiaux, d'amis ou associatifs thématiques.

La diffusion et l'irrigation d'une réelle économie tourisme sur l'ensemble du territoire passera également par la capacité de ses acteurs à organiser et qualifier les itinérances par la valorisation des grands itinéraires de randonnée qui traversent le territoire mais aussi à la faveur d'aménagement de boucles locales, d'animations, de services, d'hébergements ou de restaurations ciblés.

Il est attendu une montée en gamme et en compétence du territoire sur le plan touristique pour partir à la conquête de nouveaux marchés.

TYPES ET DESCRIPTIONS DES OPÉRATIONS

Poursuite de l'organisation collective des offices du tourisme du Pays réunis au sein de la « destination Sud Berry »

- Soutien à l'approfondissement de la démarche de coordination et coopération des offices de tourisme : appui juridique, mutualisation de moyens et d'ingénierie, ...
- Soutien aux actions d'information et de promotion de la destination touristique « Sud Berry » par les offices et partenaires auprès des clientèles touristiques et habitants : développement de produits numériques et digitaux, animation des réseaux sociaux, panneaux informatifs, participation à des salons, lettres de promotion, calendrier et planning d'évènementiels locaux ...

Animation de la destination auprès des acteurs locaux et accompagnement des porteurs de projets à la faveur d'actions collectives facilitant l'interconnaissance, leur promotion et le montage d'opérations communes

- Organisation de visites sur site à destination de l'ensemble des acteurs et opérateurs touristiques locaux en vue de renforcer l'interconnaissance, de temps d'échanges et de « journées professionnelles », de « forums annuels », d'évènementiels ou de manifestations communes pour les différents secteurs d'activités concernés par l'activité touristique : hébergeurs, restaurateurs, animateurs de sites d'intérêts (culture, patrimoine, activités de loisirs et de plein air, randonnée, nature et environnement, etc.), agriculteurs, artisans d'art, acteurs culturels, etc.
- Accompagner la professionnalisation des opérateurs touristiques en leur permettant une montée en compétence en terme de sécurisation juridique, marketing.

Aménagement, promotion, animation des itinérances douces, des activités de pleine nature et le déploiement de services qui y sont liés

- Création, développement et valorisation de boucles locales d'itinérance douce, reliés aux circuits du schéma régional, et mettant en valeur les patrimoines et activités de proximité ; aménagement d'aires d'accès (parkings) ; balisage ; boucles notamment à partir des gares
- Déploiement de parcours d'interprétations thématiques en résonance avec le positionnement de la destination de quiétude et de ressourcement « Sud Berry » à la faveur notamment d'applications numériques, de guides et/ou applications numériques, de bivouacs en pleine nature, de parcours d'interprétation « biodiversité »
- Initiatives **innovantes et pionnières** collectives ou individuelles en matière d'infrastructures d'accueil et de services à destination des randonneurs tous modes confondus (marche à pied, vélo, cheval, etc.).

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Dépenses immatérielles

- Etudes d'opportunité, de faisabilité, accompagnement technique et juridique : prestations externes, stages dédiés, valorisation de temps passé
- Frais d'animations, de formations, stages, d'organisation d'événementiels d'information ou de sensibilisation : dépenses internalisées ou externalisées
- Frais de participations et de déplacements liés à la promotion collective du territoire et de ses entreprises (salons, ...)
- Frais de personnel pour l'animation de réseaux et groupes projets
- Frais de communication : conception, impression, diffusion
- Acquisition ou développements de logiciel, applications numériques, de licences, droits d'auteur ou marques commerciales

Dépenses matérielles

- Matériel léger de communication, de promotion, de formation, petit mobilier
- Signalétique d'information et d'accès aux sites
- Travaux et équipement pour des aménagements de sites touristiques, patrimoniaux, relatifs à l'itinérance douce
- Travaux et équipements pour des hébergements ou de la restauration innovants et répondant à une offre liée à l'itinérance, la découverte de pleine nature

BÉNÉFICIAIRES

- Communes et groupements de collectivités territoriales : EPCI, syndicats mixtes, ...
- Établissements publics : chambres consulaires, établissements publics administratifs/à caractère culturel, ...
- PME au sens communautaire dont entreprises « collectives » de type SCIC, SCOP, GIE, ...
- Associations loi 1901 (dont office de tourisme), associations syndicales
- Exploitations agricoles (exploitants ou sociétés), groupements d'agriculteurs
- Sociétés de gestion de patrimoine bâti ou foncier : SCI, GFA, ...
- Personne physique (avec n° SIRET) gestionnaire d'un site ou ayant un projet de création d'une offre touristique

INTENSITÉ DE L'AIDE

100% des dépenses éligibles retenues, sous réserve des régimes d'aides d'Etat et du respect de la législation nationale et modulables selon les critères qui seront définis par le GAL

LIEN AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS EUROPÉENS, NATIONAUX, RÉGIONAUX

- Les projets éligibles au PO FEDER, tels que certaines aides à l'immobilier touristique ou au déploiement des véloroutes d'intérêt régional ou national ne seront pas retenus

FINANCEMENT FEADER : 160 000 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de guides, plaquettes, lettres d'information, calendriers de manifestations réalisés
- Nombre d'opérations collectives liant acteurs locaux et porteurs de projets
- Nombre de porteurs de projet ayant bénéficié d'un accompagnement individualisé
- Nombre de nouveaux produits touristiques créés
- Km de voies de randonnées créés/aménagés/balisés
- Nombre de sites d'accueils (itinérance, pleine nature) aménagés
- Evolution de la fréquentation physique et numérique-digitale des offices de tourisme
- Evolution de la fréquentation touristique du territoire (nombre de nuitées)

4- Développer une offre résidentielle de proximité innovante et inclusive

OBJECTIFS STRATÉGIQUES REGIONAUX

- Améliorer l'accès à des services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs
- Relocaliser et reterritorialiser l'économie

OBJECTIFS STRATÉGIQUES LOCAUX

- 1.2 Pérenniser et accompagner le développement des activités économiques
- 2.2 Inscrire et promouvoir le territoire comme espace rural vivant et attractif
- 3.2 Affirmer la complémentarité des pôles pour renforcer et rendre plus accessible l'offre territoriale
- 3.3 Conforter des équipements et des services de qualité en faveur du mieux-être social
- 3.4 Soutenir une politique de santé et d'accès aux soins
- 4.3 organiser les chaînes de mobilité à toutes les échelles

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Mailler de manière performante l'offre d'équipements-services en irriguant en profondeur le territoire
- Favoriser l'accès pour tous et tout particulièrement des publics socialement fragilisés aux offres essentielles
- Impliquer les habitants et réseaux associatifs dans les offres servicielles et évènementielles
- Conforter l'économie résidentielle locale en renforçant l'attractivité des métiers des services à la personne
- Soutenir la sobriété énergétique dans les offres de mobilité permettant d'accéder aux équipements-services
- Créer de nouvelles formes d'habitat collectif et semi collectif répondant aux nouvelles attentes sociétales

DESSCRIPTIF DE L'ACTION ET EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE

Afin de continuer à maintenir et améliorer l'accès aux droits et aux services pour tous les habitants, il convient de continuer à innover notamment dans un contexte accru de précarité financière, sociale et énergétique.

Cela passera par la mise en place de solutions de proximité hybridant les offres (service public, santé, soins et services à domicile, animations culturelles et de loisirs, services marchands, etc.) et par l'innovation dans l'accès aux offres selon deux logiques complémentaires. Ceci participera également du lien social et de l'inclusion. L'itinérance des offres afin d'irriguer en profondeur le territoire sera promue tant pour les services publics que pour les offres de santé ou de l'aide à domicile. Complémentairement, des pratiques accrues de mobilité locale innovante, solidaire et alternative à l'autosolisme seront encouragées pour assurer l'accès vers les pôles d'équipements et services existants.

Au regard des fragilités existantes en matière d'offre de santé et en lien avec la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, une attention particulière sera portée au maintien-renouvellement des offres et des pratiques de soins. De la même manière, un accès pour tous à la santé à la faveur de solutions locales innovantes (en particulier sur les conditions d'accueil et d'exercice des personnels médicaux, paramédicaux et sociaux). Des initiatives de promotion et de prévention de la santé seront encouragées. Elles privilégieront l'implication des habitants-patients dans l'évolution de ces offres et de ces pratiques.

Enfin, ce parcours résidentiel facilité pour tous passera par des initiatives en matière de diversification des « modes d'habiter » et alternatives au logement individuel via notamment la reconquête du bâti existant.

TYPES ET DESCRIPTIONS DES OPÉRATIONS

Maintien-renouvellement des offres et des pratiques de soins et un accès pour tous à la faveur de solutions locales innovantes

En articulation et avec la stratégie du Contrat Local de Santé 2024-2028 et du Pays Berry-Saint-Amandois :

- Démarches de promotion-marketing relatives à l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé incluant des systèmes de garde d'enfants des professionnels de santé.
- Accompagnement à l'émergence de nouvelles offres locales de services à la personne, services à domicile et de portage de repas via notamment le renforcement de l'attractivité des métiers de l'aide à la personne
- Accompagnement des démarches collectives de prévention ciblées en fonction des différents publics du territoire : alimentation saine (au service des santés physique et mentale), activités physiques et sportives, activités cognitives, transmission des savoir-faire manuels, etc.
- Formation de « patients-experts » et de représentation des usagers dans le cadre d'une démocratie sanitaire de proximité
- Démarches d'auto-organisation des soignants et des professionnels de l'aide à domicile

Renforcement de l'accès pour tous aux offres innovantes d'itinérance et de mobilités locales

- Enquêtes sur les besoins de mobilité des différentes catégories socioprofessionnelles d'habitants du territoire
- Études de conception de nouvelles offres de mobilité locale prenant en compte l'accompagnement des publics à l'usage d'offres de mobilité alternatives à l'autosolisme
- Soutien à la conception de dispositifs locaux d'information, de communication et de gestion d'offres locales de mobilité du type plateforme locale de mobilité
- Accompagnement dans la conception d'offres itinérantes de services sur le territoire : accès aux services publics, accès à la santé, offres itinérantes associant services publics et privés (courses alimentaires par exemple) sur le principe de bus « France Services »
- Accompagnement à la structuration d'initiatives de transport solidaire et/ou social sur le territoire : réseau citoyen de transport solidaire, covoiturage ou d'autopartage, Réso'Pouce, plan de déplacement vers les établissements scolaires, offres de mobilité en lien avec l'accès à un équipement ou service spécifique (santé, évènement culturel et festif,

accès aux droits, courses alimentaires, etc.)

- Accompagnement des réflexions des collectivités locales dans le développement d'infrastructures en faveur des mobilités actives ou de lutte contre l'autosolisme : signalétique, parking de covoiturage, espaces sécurisés, sentiers-voies douces

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Dépenses immatérielles

- Etudes d'opportunité, de faisabilité, expertise, accompagnement technique et juridique : prestations externes, stages dédiés, valorisation de temps passé
- Frais d'animations, de formations, stages, d'organisation d'événementiels d'information ou de sensibilisation : dépenses internalisées ou externalisées
- Frais de participations et de déplacements liés à la promotion collective du territoire et de ses entreprises (salons, ...)
- Frais de personnel pour l'animation de réseaux et groupes projets
- Frais de communication : conception, impression, diffusion
- Acquisition ou développements de logiciel, applications numériques, de licences, droits d'auteur ou marques commerciales

Dépenses matérielles

- Matériel léger de communication, de promotion, de formation, petit mobilier
- Petits travaux et équipement pour l'aménagement de lieux multifonctionnels,
- Petits travaux et équipements de services de mobilité
- Signalétique lié à la mobilité et l'accès aux services

BÉNÉFICIAIRES

- Collectivités territoriales : communes, conseil départemental, et leurs régies autonomes personnalisées.
- Groupements de collectivités territoriales : EPCI, syndicats mixtes, ...
- Établissements publics : chambres consulaires, établissements publics administratifs/culturels, ...
- Entreprises « collectives » de type SCIC, SCOP, GIE, ...
- Associations loi 1901, associations syndicales, GIP
- Sociétés de gestion de patrimoine bâti ou foncier : SCI, GFA,...

INTENSITÉ DE L'AIDE

100% des dépenses éligibles retenues, sous réserve des régimes d'aides d'Etat et du respect de la législation nationale et modulables selon les critères qui seront définis par le GAL

LIEN AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS EUROPÉENS, NATIONAUX, RÉGIONAUX

- Les actions liées à la mobilité se feront en particulier dans le cadre défini par la Région CVL qui est AOM local sur l'ensemble du territoire

FINANCEMENT FEADER : 160 000 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de lieux multifonctionnels créés
- Nombre d'offres itinérantes de services créés
- Nombre d'actions relevant du marketing territorial en direction de la santé
- Nombre d'opérations de prévention en matière de santé auprès du grand public
- Maintien des prestations de services de l'aide à domicile
- Nombre de projets d'habitat alternatif

5- Coopération interterritoriale

OBJECTIFS STRATÉGIQUES REGIONAUX

- Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique
- Relocaliser et reterritorialiser l'économie
- Améliorer l'accès à des services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Amplifier les effets de la stratégie locale
- Donner corps au projet de PNR Sud Berry
- Mutualiser des moyens pour structurer des filières
-

DESCRIPITIF ET EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE

La mise en œuvre d'actions de coopération interterritoriale doit constituer un levier pour répondre à l'ensemble de la stratégie LEADER. Aussi, les projets de coopération seront en lien avec les actions thématiques 1 à 4 de la stratégie. A ce titre, les coopérations entamées de longues dates avec le Pays de la Châtre en Berry seront poursuivies et amplifiées pour ce qui concerne la mise en œuvre d'opérations de valorisation d'atouts communs autour des richesses patrimoniales, environnementales et des filières économiques traditionnelles agricoles ou artisanales. Elles pourront servir à illustrer des opérations de type PNR.

Par ailleurs, certains projets nécessitent de dépasser les frontières du GAL et coopérer en région Centre-Val de Loire. Ce peut être le cas des projets d'itinérance touristiques où il sera attendu que ces coopérations permettent une réelle promotion et mise en tourisme pour un vrai impact régional et national. Ce peut aussi être nécessaire pour trouver la bonne échelle sur le développement de filières de circuits-courts alimentaires par exemple où les échelles des bassins de production et de consommation peuvent être différentes.

TYPES ET DESCRIPTIONS DES OPÉRATIONS

Les opérations soutiendront d'une part les temps de préparation préalable avec la recherche des partenaires et la mise en place du partenariat : animation, échanges, visites, constitutions de partenariats, organisation de réunions, etc. et d'autre part, la réalisation concrète des actions communes de coopération au bénéfice de la stratégie du territoire.

✚ **Thématiques de coopération pré-identifiées avec le GAL du Pays de la Châtre en Berry** notamment dans la perspective de la préfiguration d'un Parc Naturel Régional du Sud Berry :

- Poursuite de la structuration d'une filière bois-énergie à partir de la valorisation du bocage ;
- Promotion et développement de signes d'appellations et de reconnaissances de qualité pour la production des viandes locales ;
- Repérage des boucles d'itinérances pédestres et valorisation partagée par des circuits d'interprétation des patrimoines.
- Élargissement de l'opération collective « Si on plantait ? » engagée depuis 2008 par le Pays Berry St-Amandois au pays de la Châtre avec adaptation aux enjeux du bocage.

✚ **Autres thématiques de coopération interterritoriale** envisagées :

- Actions mutualisées et conjointes de valorisation de la véloroute St-Jacques voie Vézelay (V56) en partenariat avec le GAL Pays de la Châtre en Berry, le GAL Berry Val de Loire et le GAL Val de Creuse Val d'Anglin ;
- Actions mutualisées et conjointes de valorisation de la véloroute Cœur de France à vélo en partenariat avec le GAL PETR Centre Cher
- Actions mutualisées et conjointes en matière de développement des filières alimentaires de proximité avec les GAL du Cher et plus largement de la Région

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Dépenses immatérielles

- Etudes d'opportunité et de faisabilité
- Visites d'études : frais de déplacements, de visites
- Animations, formations
- Frais de communication

Dépenses matérielles

- Matériel (mobilier, outil de production)
- Supports et outils de communication

BÉNÉFICIAIRES

- Communes, Communautés de communes, syndicats de Pays, établissements publics dont chambres consulaires,
- Associations, structures collectives relevant de l'ESS ou l'IAE
- Syndicats de producteurs et groupements d'artisans ou commerçants, société public locale, SEM

INTENSITÉ DE L'AIDE

100% des dépenses éligibles retenues, sous réserve des régimes d'aides d'Etat et du respect de la législation nationale et modulables selon les critères qui seront définis par le GAL

FINANCEMENT FEADER : 50 000€

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'accords de coopération passés ; nombre de partenaires différents
- Nombre d'actions communes réalisées
- Nombre d'actions de communication ou de promotion

6- Coopération nationale et transnationale

OBJECTIFS STRATÉGIQUES REGIONAUX

- Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique
- Relocaliser et reterritorialiser l'économie
- Améliorer l'accès à des services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Amplifier la stratégie
- Mutualiser des moyens pour structurer des filières
- Echanger, s'inspirer de bonnes pratiques auprès d'autres territoires précurseurs

DESCRIPTIF ET EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE

La mise en œuvre d'actions de coopération interterritoriale doit constituer un levier pour répondre à l'ensemble de la stratégie LEADER. Aussi, les projets de coopération seront en lien avec les actions thématiques 1 à 4 de la stratégie. Pour certains domaines particulièrement nouveaux pour le territoire, il peut être utile d'échanger et de s'inspirer de bonnes pratiques auprès de territoires précurseurs ou partageant les mêmes interrogations. Par ailleurs, certains projets nécessitent de dépasser les frontières du GAL et coopérer avec des territoires voisins en région Centre-Val de Loire ou autres (Allier, Creuse) et partageant une proximité d'enjeux et de projets.

TYPES ET DESCRIPTIONS DES OPÉRATIONS

Seront soutenues :

- La préparation technique en amont des projets de coopération qui nécessitent un temps de préparation préalable à la réalisation concrète d'actions de coopération avec la recherche des partenaires et la mise en place du partenariat : animation, échanges, visites, constitutions de partenariats, organisation de réunions, etc. ;
- La réalisation concrète des actions communes de coopération au bénéfice de la stratégie du territoire.

Plusieurs thématiques de coopération ont été pré-identifiées :

- **La structuration et le développement d'une filière « bois d'œuvre et écoconstruction »** en partenariat avec le GAL Berry Val de Loire et le GAL de l'Allier ;
- **L'innovation dans les organisations de soins à domicile et la prise en compte des aidants** en partenariat avec des GAL régionaux (Lochois, le GAL du Parc Naturel Régional de la Brenne) et des territoires volontaires de Belgique et des Pays Bas.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Dépenses immatérielles

- Etudes d'opportunité et de faisabilité, expertise technique et juridique
- Visites d'études : frais de déplacements, de visites, de traduction
- Frais d'animations, de formations communes
- Frais de communication
- Acquisition ou développements de logiciel, applications numériques, de licences, droits d'auteur ou marques commerciales

Dépenses matérielles

- Matériel (mobilier, outil de production)
- Supports et outils de communication

BÉNÉFICIAIRES

- Communes, Communautés de communes, syndicats de Pays, établissements publics dont chambres consulaires,
- Associations, structures collectives relevant de l'ESS ou l'IAE
- PME au sens communautaire dont entreprises « collectives » de type SCIC, SCOP, GIE, ...
- Associations loi 1901, associations syndicales, GIP
- Syndicats de producteurs et groupements d'artisans ou commerçants
- Société public locale, SEM

INTENSITÉ DE L'AIDE

100% des dépenses éligibles retenues, sous réserve des régimes d'aides d'Etat et du respect de la législation nationale et modulables selon les critères qui seront définis par le GAL

FINANCEMENT FEADER : enveloppe réservataire régionale

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'accords de coopération passés ; nombre de partenaires différents
- Nombre d'actions communes réalisées
- Nombre d'actions de communication ou de promotion

7 – Animation et gestion du GAL

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Promouvoir la priorité ciblée
- Faire vivre la démarche et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés
- Garantir la bonne utilisation des crédits européens
- Assurer un bon fonctionnement respectueux des principes LEADER et des conditions réglementaires européennes et nationales

DESCRIPTIF ET EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE

Créer une dynamique autour de ce programme et mettre en cohérence les actions des différents partenaires.

ACTIONS ENVISAGÉES

- Coordonner et piloter le programme et la stratégie, en lien avec le GAL
- Animer les thématiques "phares" du programme
- Communiquer auprès des publics cibles, des bénéficiaires, du grand public, des membres du GAL
- Accompagner et suivre les porteurs de projets
- Gérer administrativement, juridiquement et financièrement le programme et les dossiers
- Mettre en œuvre la stratégie coopération du GAL et les projets qui en découleront
- Evaluer la démarche
- Capitaliser l'expérience LEADER sur le territoire et contribuer au transfert d'expériences, notamment en participant au réseau rural régional, national et européen

BÉNÉFICIAIRES

- Syndicat de Pays porteur juridique du Groupe d'Action Locale

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Dépenses immatérielles

- Frais de personnel (salaires, charges, frais de missions et de déplacements) pour des postes d'animation et de gestion, de stagiaires et coûts indirects de fonctionnement
- Frais de participation aux réseaux, séminaires et visites d'études, y compris pour des membres du GAL
- Frais de convivialité
- Frais de formations en lien avec la stratégie
- Prestations de services notamment en vue de l'évaluation
- Etudes complémentaires relatives à la stratégie
- Adhésion à LEADER France
- Frais de communication et de promotion du programme (brochures, lettres d'information, plaquettes, organisation d'événementiels, frais de réception, site internet)

Dépenses matérielles

- Matériels liés au bon fonctionnement du service (matériel de bureau ou informatique, ...)
- Supports de communication

INTENSITÉ DE L'AIDE

100% des dépenses éligibles retenues, sous réserve des régimes d'aides d'Etat et du respect de la législation nationale et modulables selon les critères qui seront définis par le GAL

FINANCEMENT FEADER : 204 500 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'ETP affectés à l'animation et la gestion
- Nombre de dossiers montés ; taux de programmation et de paiement
- Nombre d'actions de communication
- Nombre de membres du GAL participant à des animations du réseau par exemple
- Taux de participation des différents collègues du GAL aux comités

MAQUETTE FINANCIERE

	FEADER (1)	taux de cofinancement du FEADER (par rapport à la dépense publique nationale) (2)	Dépenses publiques totales = (1)/(2)
Fiche action 1 "Préserver et valoriser l'authenticité patrimoniale et rurale"	170 000	80%	212 500
Fiche-action 2 "Dynamiser et structurer les filières d'activités fondées sur les ressources et savoir-faire locaux"	165 000	80%	206 250
Fiche-action 3 " Conforter la destination de tourisme de ressourcement et d'itinérance sud Berry"	110 000	80%	137 500
Fiche-action 4 "Développer une offre résidentielle de proximité innovante et inclusive"	118 500	80%	148 125
Fiche-action 5 " coopération interterritoriale"	50 000	80%	62 500
Fiche-action 6 "Coopération nationale et transnationale"	enveloppe réservataire régionale		
Fiche-action 7 "animation, gestion du GAL"	204 500	80%	255 625
TOTAL	818 000		

CHAPITRE 4 :

Le pilotage du projet

A – Animation et gestion du programme

L'ensemble animation/gestion se verra dédié 1 ETP pour assurer la mission.

C'est le syndicat mixte du Pays Berry Saint-Amandois, structure porteuse du GAL, qui par recrutement et/ou affectation interne des agents du Pays déjà présents portera la charge de l'animation/gestion.

A priori une seule personne assumera les 2 volets du programme en particulier pour ce qui concerne le suivi des porteurs de projet. Du fait de l'enveloppe estimée, du montant du cofinancement, le nombre de dossiers se trouvera assez réduit mais chacun de ceux-ci pourra être assez complexe administrativement. Le suivi du dossier du début à la fin par la même personne, y compris la charge administrative sera gage d'une plus grande efficacité. Toutefois, ponctuellement pour de la saisie informatique et du soutien technique lors de l'animation des comités prévus, l'aide d'un autre agent du Pays pourra être sollicitée.

A.1 – L'animation

Afin d'assurer le pilotage du programme LEADER, l'animation et la coordination de sa mise en œuvre, un équivalent temps plein sera prévu.

Pour mener à bien sa mission, il bénéficiera de l'appui des autres membres de l'équipe du Pays d'une manière générale pour une première orientation des porteurs de projets et plus précisément pour les opérations qui toucheront également d'autres programmes ou procédures.

En fonction de l'enveloppe attribuée, il mènera soit l'intégralité des missions d'animation et de gestion, soit une des deux, la seconde sera gérée en interne par l'équipe du Pays.

- Animation générale de la stratégie et accompagnement des porteurs de projet. Il s'agira notamment de repérer des porteurs de projets, d'impulser des dynamiques collectives visant la mise en réseau des acteurs en mettant en place des modalités de travail spécifiques (ateliers de réflexion, groupes projets, espaces collaboratifs...), d'aider les acteurs locaux à construire leurs actions en cohérence avec la stratégie LEADER et à remplir leur dossier de demande de subvention. Une attention particulière sera portée à la qualité des dossiers présentés au Comité de programmation, à leur complétude et leur clarté.
- Animation du comité de programmation et du comité technique et lien avec les autres acteurs du programme : autorité de gestion, services instructeurs, cofinanceurs.
- Suivi du programme. L'équipe LEADER effectuera un suivi complet comprenant à la fois le suivi de la mise en œuvre et du respect de la stratégie, ainsi que le suivi financier.
- Evaluation du programme. Il conviendra en la matière de concevoir et de piloter les actions d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie telles qu'envisagées dans la candidature, qu'il s'agisse de l'évaluation au niveau de chaque fiche-action (recueil et traitement des données) ou de l'évaluation plus globale du programme.
- Communication et diffusion du programme. La personne en charge de l'animation LEADER aura aussi pour mission de communiquer sur les objectifs et les actions soutenues dans le cadre de LEADER auprès des acteurs du territoire (élus, société civile organisée, porteurs de projets potentiels et habitants), afin de favoriser l'émergence de projets et l'information sur les résultats obtenus. L'équipe LEADER participera aux réunions du Réseau rural mis en place par la Région Centre_Val de Loire et à toute autre réunion d'échanges et de capitalisation des bonnes pratiques propres à la mise en œuvre du programme LEADER. Les techniciens s'impliqueront ainsi dans la mise en réseau et l'échange d'informations et d'expériences au sein et à l'extérieur du territoire.

A.2 – La gestion

La fonction de gestion du programme apparaît particulièrement importante, s'agissant de crédits publics soumis à des règles particulières et donc à un impératif de rigueur et de clarté dans le suivi administratif et financier des différents actes relatifs à l'engagement et au paiement des dossiers LEADER.

Les tâches qui relèvent de la fonction de gestion sont multiples :

- Réceptionner les demandes d'aide et vérifier la complétude du dossier.
- Vérifier que l'opération présentée s'intègre dans le plan d'actions du GAL (participer à la construction et à l'application des critères d'éligibilité et de sélection des projets de façon transparente), analyser le plan de financement du projet et présenter le projet ou l'intention de projet en commissions thématiques
- S'assurer des cofinancements et définir le montant de l'aide LEADER ; transmettre le dossier à l'autorité de gestion
- Répondre à toute demande d'information ou de documents des services de l'autorité de gestion et des autres cofinanceurs.
- Soumettre le projet, après instruction réglementaire par le service instructeur, au Comité de programmation du GAL.
- Participer à l'élaboration de la décision juridique (convention) et la transmettre au maître d'ouvrage.
- Accompagner le cas échéant le porteur de projet pour la constitution du dossier de demande de paiement et réceptionner celui-ci.
- Vérifier la complétude et la cohérence de la demande de paiement, obtenir les attestations des paiements des cofinanceurs puis transmettre le dossier de demande de paiement au service instructeur.
- Participer aux visites sur place pour permettre la réalisation du « certificat de service fait » par le service instructeur.
- Préparer et assurer les travaux liés aux démarches de contrôle sur le programme.

B – Suivi et évaluation

Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du programme LEADER sont particulièrement importants. Ils doivent en effet permettre d'assurer le pilotage en continu du programme en repérant les éventuels dysfonctionnements, les sous ou sur-consommations de fiches actions, les retards pris et proposer en conséquence les mesures correctives à apporter.

Compte tenu de son expérience du programme LEADER, le GAL a choisi de traiter des sujets en mettant en place des outils et démarches de suivi/évaluation déjà éprouvés : simples, faciles à renseigner mais qui pourront être précisés sur certains points en fonction des besoins spécifiques de la thématique ou des demandes des membres du GAL par exemple.

B.1 – Suivi

Tout au long de la période, l'équipe LEADER s'attachera à compléter les outils mis en place pour le suivi du programme, à la fois sur les plans quantitatif et qualitatif notamment par le moyen de tableaux de bord.

Les éléments suivants seront analysés :

- Concernant les dossiers : nb retirés ; nb déposés ; nb examinés ; nb engagés → ce qui permettra de quantifier et d'analyser les causes d'abandon, d'inéligibilité, de refus...
- Délais de traitement entre les différentes étapes de la procédure (instruction, programmation, engagement, paiement)
- Suivi financier : programmation, engagement et consommation des crédits par fiche action
- Suivi qualitatif : typologie des opérations (nature des bénéficiaires, nature des opérations,...), indicateurs de réalisation par fiches-actions.

Ce suivi de la mise en œuvre permettra au GAL d'alerter le comité de programmation sur d'éventuelles difficultés et à ce dernier de décider d'opérer les modifications nécessaires dans la conduite de la gouvernance, la stratégie, voire dans la répartition de sa maquette financière.

Un rapport annuel d'activités sera réalisé. Il présentera, de manière synthétique, différents éléments ; à titre d'exemples, on peut citer :

- Mise en œuvre de la stratégie par fiche action : projets engagés, réalisés par dispositif ou sous-action, suivi des objectifs quantitatifs et qualitatifs définis au départ ; projets en cours d'émergence ; actions conduites pour le repérage de nouveaux projets en particulier pour les fiches-actions les moins consommées.
- Consommation de la maquette financière et modifications éventuelles proposées ou mises en œuvre.
- Gouvernance : nombre de réunions du comité de programmation, taux de présence, actions particulières
- Animation/gestion : implication dans l'animation de thématiques ou projets jugés prioritaires dans la stratégie, répartition du temps de travail des membres de l'équipe, participation à des événements de mise en réseau, ...
- Point spécifique sur la coopération, les démarches conduites, les actions menées.
- Actions de communication menées dans l'année.
- Prévisions de programmation et consommation

Ce bilan annuel fera l'objet d'une présentation et d'un débat en comité de programmation qui débouchera notamment sur le plan d'actions de l'année suivante. Il sera remis notamment à l'ensemble des partenaires financiers du GAL. Les inflexions plus fortes du programme pourront se faire à partir d'une évaluation de mi-parcours (analyse un peu plus poussée) qui aura laissé un peu de temps au programme et à sa gouvernance pour s'installer.

B.2 - Evaluation du programme

Une démarche d'évaluation doit permettre au cours du programme de prendre du recul par rapport à la mise en œuvre en réinterrogeant les objectifs assignés au départ avec les résultats effectivement obtenus et avec les moyens mobilisés pour y parvenir.

A cette fin, 5 dimensions doivent être analysées : pertinence, efficacité, efficience, cohérence interne et cohérence externe

L'évaluation d'un programme LEADER porte donc traditionnellement sur :

- **la stratégie locale et sa priorité ciblée**
- **la gouvernance = le mode de fonctionnement, le mode de faire**
 ☞ à laquelle on peut y rattacher **les principes fondamentaux** de « la philosophie LEADER »

L'évaluation se déroulera en 3 temps :

1. Une première phase d'approfondissement des dispositifs définis lors de la candidature
2. Une évaluation à mi-parcours
3. Evaluation finale à faire réaliser par un cabinet extérieur ou confiée à des étudiants.

Les outils utilisés seront notamment les tableaux de bord de suivi du programme et les indicateurs de réalisation cités plus haut, la compilation de l'analyse des critères de la grille d'analyse des projets, les bilans types complétés et remis lors de la demande de paiement par les bénéficiaires.

Au-delà du recueil, du traitement et de l'analyse de ces outils, d'autres modalités pourront être envisagées et définies par le comité de programmation au cours d'une séance dédiée à cette question en début de programme :

- réalisation d'enquêtes auprès des porteurs de projet et des partenaires du programme,
- organisation de réunions, par exemple par fiches-actions, avec des porteurs de projets et partenaires, afin d'évaluer les résultats de manière plus qualitative.

C – Mise en réseau / capitalisation / diffusion

- **La mise en réseau** avec d'autres territoires LEADER et d'autres acteurs du développement territorial représente toujours une opportunité d'approfondir ses capacités de mise en œuvre du programme en s'appuyant sur l'échange de bonnes pratiques et les expériences. C'est aussi une façon de repérer d'éventuels partenaires avec lesquels initier des actions de coopération.

Une attention particulière sera portée sur les questions relatives à la gestion du programme où il est attendu que des rendez-vous réguliers soient proposés par l'Autorité de gestion. L'objectif est bien de gagner du temps en

ayant d'une part, une connaissance des aspects réglementaires la plus en amont possible du montage des dossiers et d'autre part, pouvoir proposer à l'autorité de gestion des modalités de mise en œuvre issues de la pratique de terrain. Ces moments permettent in fine de gagner en temps d'instruction et en crédibilité vis-à-vis des porteurs de projets. En effet, l'enquête menée pour l'évaluation du programme 14-22 montre que les principales critiques du programme portent sur sa lourdeur administrative avant tout.

Enfin, la mise en réseau pourra porter sur des thèmes transversaux à l'ensemble des GAL tels que des formations à la communication ou l'évaluation. Elle s'adressera principalement aux animateurs GAL. D'autres aspects pourront être abordés, ils seront thématiques pour aider à la progression des stratégies territoriales ou relatifs aux valeurs cibles de LEADER (ex : échanges sur la gouvernance par exemple).

En tant que de besoin les membres du GAL et d'autres partenaires pourront être conviés aux activités mise en place par le réseau rural régional selon les thèmes développés.

■ Capitalisation et diffusion des projets

C'est un point essentiel car

- 1) cela contribue à la communication générale autour du programme et donne à voir ce qui peut être fait pour encourager d'autres porteurs de projet
- 2) ce programme s'est donné pour objectifs de soutenir des opérations exemplaires et démonstratives notamment sur les champs de la transition écologique et énergétique et donc l'idée est d'encourager les acteurs à progresser dans leur mise en œuvre en s'appuyant sur les retours d'expériences
- 3) participe à valoriser les expériences innovantes à l'extérieur du territoire et donc contribue à sa notoriété et son attractivité

Toutefois, comme toutes démarches de communication, c'est un sujet assez chronophage. Néanmoins, cela est à combiner également avec le sujet de l'évaluation.

Aussi plusieurs démarches peuvent être imaginées :

- choix à partir de la mi-parcours, puis chaque année par le Comité de programmation de quelques projets emblématiques de la stratégie afin d'alimenter le dispositif de capitalisation
- mise en ligne sur le site du Pays et sur celui de ses partenaires de fiches descriptives, photos, interviews portant sur ces projets emblématiques.
- organisation de visites professionnelles et/ou grand public de ces projets.

Conclusion

Les axes stratégiques de la priorité ciblée sont donc issus du croisement entre le projet de territoire et les 3 objectifs régionaux et en cela répondent à plusieurs enjeux et proposent donc de traiter des thématiques assez larges pour « **une ruralité revisitée et attractive** ». Par ailleurs, les besoins et la volonté de prolonger le travail engagé dans le programme LEADER en cours, orienté en grande partie sur la valorisation patrimoniale et touristique, se sont également exprimés au travers de la mise en avant d'une action dédiée. Ce sont ainsi 4 actions thématiques qui ont été définies.

C'est ainsi plus précisément dans la typologie des actions que la plus-value du programme sera opérée. Deux éléments sous-tendent cette plus-value. Le premier est le besoin fortement exprimé par les acteurs locaux de pouvoir bénéficier d'appui à l'ingénierie pour passer de l'idée à l'action et dépasser les freins que peut aujourd'hui engendrer la complexité des démarches de transition. Le second est plus spécifique aux valeurs-cibles LEADER et prend appui sur 5 principes directeurs qui seront des fondamentaux pour la sélection des opérations. L'innovation et le caractère pionnier restent l'un des piliers de ces fondamentaux. C'est pourquoi le programme a précisé ses orientations thématiques en vertu d'une volonté d' « **accompagnement vers l'innovation** ».

Au final, la priorité ciblée se résume donc ainsi « Accompagner le territoire vers l'innovation pour une ruralité revisitée et attractive »

Liste des annexes

- Annexe 1 : liste des communes du territoire du GAL
- Annexe 2 : lettre de soutien du syndicat de Pays au futur GAL
- Annexe 3 : statuts du syndicat mixte de développement du pays Berry St-Amandois
- Annexe 4 : Carte du périmètre du pays avec communautés de communes
- Annexe 5 : infographies complémentaires au diagnostic
- Annexe 6 : Contrat local de santé (2^{ème} contrat : 2018-2024)
- Annexe 7 : Charte paysagère (2015) : stratégie
- Annexe 8 : TVB (2016) : Stratégie et plan d'actions simplifié par priorité de mise en œuvre
- Annexe 9 : Plan d'actions du PCET (2017)
- Annexe 10 : Présentation de la destination touristique Sud Berry
- Annexe 11 : résultats synthétiques de l'enquête auprès des porteurs de projet LEADER 14-22
- Annexe 12 : concertation citoyenne de préparation de la candidature
- Annexe 13 : Comptes-rendus des entretiens et des 2 forums
- Annexe 14 : intentions de participation au prochain GAL